



DOSSIER DE DEMANDE
DE RENOUVELLEMENT
DU LABEL FORÊT D'EXCEPTION®



VERDUN







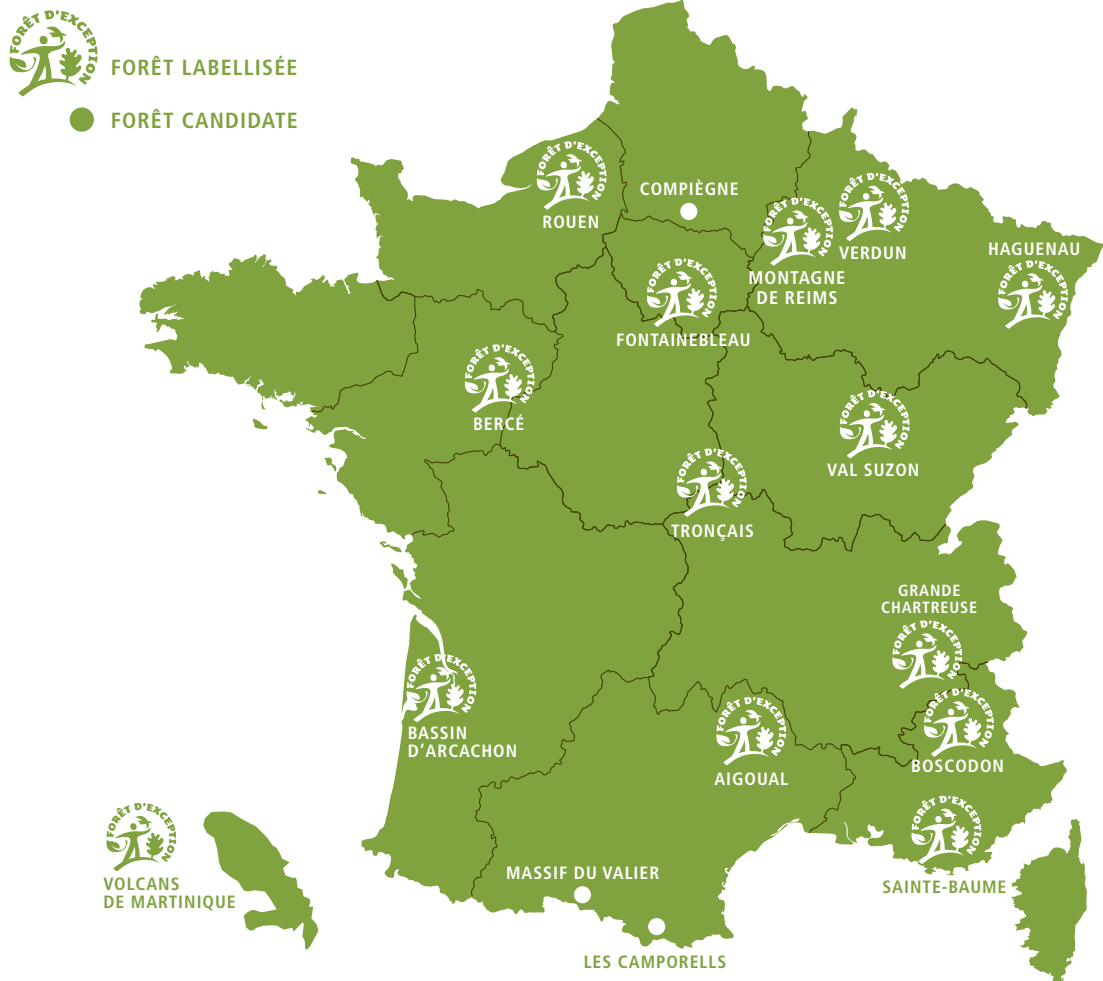
VERDUN

VERDUN, FORÊT D'EXCEPTION®

DOSSIER DE DEMANDE
DE RENOUVELLEMENT DU LABEL
FORÊT D'EXCEPTION® 2021-2025

Label Forêt d'Exception®

17 territoires engagés dans la démarche





VERDUN

Sommaire

Préambule	5
1. Du cataclysme à la Forêt d'Exception®	7
1.1. Une forêt née du champ de bataille	8
1.1.1. Cent ans d'histoire	8
1.1.2. La forêt de Verdun, une Forêt d'Exception®	10
1.1.3. S'organiser localement pour se concerter	11
1.2. À chaque évolution, la Forêt d'Exception de Verdun s'adapte	12
1.2.1. L'évolution des structures territoriales, une source de nouveaux partenariats ?	12
1.2.2. L'après centenaire, un cap à passer	12
1.2.3. La pullulation des scolytes, une crise sanitaire hors norme	13
2. Faire le bilan et imaginer la suite... un travail de réflexion et de concertation	19
2.1. Contrat de projet et demande de renouvellement : deux démarches menées conjointement	20
2.2. L'heure du bilan : réunir les partenaires du label	20
2.3. Renouveler un label : imaginer ensemble le projet 2021-2025	20
2.3.1. Top départ du renouvellement et clap de fin : deux réunions de cadrage de la concertation	20
2.3.2. Un important travail de concertation mené par les Commissions techniques et le Comité de suivi	22
3. Six années d'une forêt d'exception : bilan et perspectives du label	25
3.1. Identifier les forces, les faiblesses, les atouts et les menaces de la démarche lors de la période 2014-2019	26
3.2. Que pensez-vous de Forêt d'Exception® ?	26
3.3. L'expérience Forêt d'Exception® au service de l'ONF de Verdun	28
3.3.1. Travailler dans une forêt d'Exception®	28
3.3.2. Tester la gestion forestière de demain en Forêt d'Exception® ?	29
3.3.3. Grâce à Forêt d'Exception®, faites passer le message	33
3.4. La gouvernance de la démarche : que retenir de ces années écoulées ?	35
3.4.1. Les partenaires se retrouvent-ils dans le système local de concertation initié en 2011 ?	35
3.4.2. Des orientations qui doivent s'adapter au présent et à l'avenir	36

3.5. Clarifier les attentes pour dessiner le futur projet	37
3.6. Le Grand Est, la Région aux trois Forêts d'Exception®	38
3.7. Un territoire qui a des projets	39
3.7.1. Le document d'aménagement forestier : planifier la gestion d'une forêt pour 20 ans	39
3.7.2. Natura 2000 : une démarche de préservation de la biodiversité	42
3.7.3. « Des Hommes et des arbres, les racines de demain » : un projet innovant enrichissant	42
4. Le contrat de projet : de l'action en forêt d'exception®	43
4.1. Le Contrat de projet 2014-2019 : retour sur le premier programme d'action	44
4.1.1. Un premier Contrat de projet pour connaître le territoire, développer l'accueil, communiquer et partager	44
4.1.2. Un premier Contrat de projet riche d'actions et d'enseignements	44
a. Volet 1 : acquisition et mobilisation de nouvelles connaissances en forêt	48
b. Volet 2 : offre touristique sur le champ de bataille	50
c. Volet 3 : communication et partage de l'information	52
4.1.3. Que retenir de ce premier Contrat de projet ?	53
4.2. Le Contrat de projet 2021-2025 : de l'ambition et de nouvelles actions	53
Conclusion	59
Annexes	61

Préambule

A l'issue des combats de 1916, la ville de Verdun est en ruines ; sur le champ de bataille, les villages, les terres agricoles et les forêts ont disparu, engloutis sous le déluge de feu.

Dès 1927, 36 millions d'arbres sont plantés tandis que les bois feuillus mutilés se reconstituent naturellement.

Un siècle après l'apocalypse, cette forêt est désormais devenue synonyme de multifonctionnalité : une forêt mémorielle où le sacré, les vestiges, la nature, le tourisme et la production de bois mobilisent une multitude d'acteurs (forestiers, service de l'État, Collectivités territoriales, gestionnaires de sites historiques, militaires, associations...).

C'est donc bien véritablement une forêt « d'exception » qu'il semblait légitime de distinguer avec l'attribution du label « Forêt d'Exception® » en 2014 (2^e forêt au plan national après Fontainebleau) et la mise en œuvre d'un programme de mise en valeur et de conservation associant tous les acteurs concernés.

Sur les 30 actions programmées dans le Contrat de projet 2014-2019, le bilan est le suivant :

- 16 actions ont été réalisées. Certaines ont pu toutefois être modifiées par rapport à l'initial présenté dans le Contrat de projet ;
- 8 actions ont été réalisées partiellement ;
- 6 actions n'ont pas été réalisées, pour différentes raisons. Pour certaines, le projet initial était devenu obsolète.

La Forêt d'Exception constitue un territoire privilégié d'innovation et d'expérimentation pour de nouvelles pratiques d'accueil et de tourisme durable, de conservation des milieux, de gestion sylvicole adaptée au changement climatique. C'est aussi un lieu de rencontre entre les acteurs avec une gouvernance originale, respectueuse des attentes de chacun.

Les conditions climatiques particulières lors des étés de 2018, 2019 et 2020 (chaleur, sécheresse) ont engendré un affaiblissement des arbres et une pullulation des scolytes. Cela a provoqué des attaques massives conduisant à un dépérissement important des peuplements d'épicéas dans la forêt domaniale de Verdun qui comptait encore avant la crise 1 840 ha d'épicéas sur les 9 600 de forêt.

Le renouvellement du label a donc dû être repoussé d'un an pour mieux appréhender les conséquences de ces phénomènes inédits par leur ampleur. Il a fallu coordonner le travail des partenaires du label et remettre en cohérence les objectifs du projet pour tenir compte des bouleversements constatés. Ainsi, il a été convenu collectivement de se tourner résolument vers l'innovation, la communication, la solidarité pour relever les défis à venir : « résilience de la forêt après la crise sanitaire en miroir de la naissance de cette forêt sur le champ de bataille, émergence de la vie sur un territoire désolé ».

« Sylviculture dynamique en vue d'une production de bois d'œuvre, constitution d'une mosaïque de milieux avec un mélange d'essences locales ou d'origines plus lointaines, plus adaptées au changement climatique, mise en valeur des sites de mémoire, protection des espèces et des habitats naturels, maintien des espaces ouverts, mise en valeur des paysages et des points de vue, renforcement de la qualité de l'accueil et la découverte de la nature... ». Les grands objectifs ne changent pas, ce sont les moyens et la nature des actions qui doivent s'adapter à cette nouvelle donne qui s'impose à nous. Le travail remarquable des partenaires depuis 2 années a permis de formuler une demande de renouvellement appuyée sur un bilan solide et un nouveau Contrat de projet ambitieux, motivant pour tous.

Que tous ceux qui ont contribué à cet important travail en soient sincèrement remerciés.

Et longue vie à la Forêt d'Exception de Verdun !!



Jean-Pierre Renaud

Coprésident du comité de pilotage Verdun, Forêt d'Exception®
Directeur territorial ONF Grand Est

1. Du cataclysme à la Forêt d'Exception



VERDUN



1.1. UNE FORÊT NÉE DU CHAMP DE BATAILLE

1.1.1. Cent ans d'histoire

La forêt domaniale de Verdun est située en région Grand Est, dans le département de la Meuse, au nord-est de la ville de Verdun (carte page suivante).

Créée au lendemain de la première guerre mondiale sur le champ de bataille, territoire dévasté par les combats, la forêt domaniale de Verdun s'étend sur 9 600 ha.

À l'issue des combats de 1916, Verdun est dévasté. Des centaines de milliers de soldats ont été tués, blessés ou portés disparus. Neuf villages ont été totalement détruits. Tout un paysage rural - ferme, champs, vergers, vignes, prés, jardins - a été bouleversé, voire a totalement disparu. Au lendemain de l'Armistice, la bataille de Verdun est considérée

comme le symbole de la résistance et de l'esprit de sacrifice du soldat français, métropolitain, d'outre-mer, des colonies et de la population civile. En 1919, le champ de bataille est intégré dans la « zone rouge » créée par l'Etat qui décide de la boiser pour masquer les stigmates de la bataille, voiler ces paysages ravagés, synonymes de souffrance et de mort, et recouvrir le champ de bataille d'un « linceul ». Il en confie la gestion à l'administration forestière le 24 avril 1923. A Verdun, le boisement de la zone rouge veille à préserver et mettre en valeur les sites les plus symboliques et chargés d'histoire (plateau de Douaumont, tranchées des baïonnettes...). Dès 1927, 36 millions d'arbres sont plantés en complément des bois feuillus mutilés qui se reconstituent naturellement. Aujourd'hui, il s'agit d'une forêt constituée de résineux issus des plantations et de feuillus - notamment le hêtre - provenant des anciens bois et de nouvelles régénérations. Elle abrite une biodiversité remarquable et des vestiges chargés d'histoire.

Et vous, comment vivez-vous Forêt d'Exception® ?

« Depuis 1918, le champ de bataille puis la forêt n'ont jamais cessé d'être portés par l'innovation ; là se niche l'exceptionnalité. La guerre enfanta des espaces monstrueux, marqués de bifurcations écosystémiques et sociétales inédites. Le territoire de zone rouge, dévolu à la direction des forêts et devenu forêt domaniale de Verdun, connut immédiatement des innovations en cascade qui en firent un laboratoire de la reconquête naturelle et de la reconstruction sociétale forgeant ainsi cette exceptionnalité.



De Gauche à droite : Jean-Paul Amat, Brigitte Macron, Emmanuel Macron, Jean-Pierre Laparra © Est Républicain

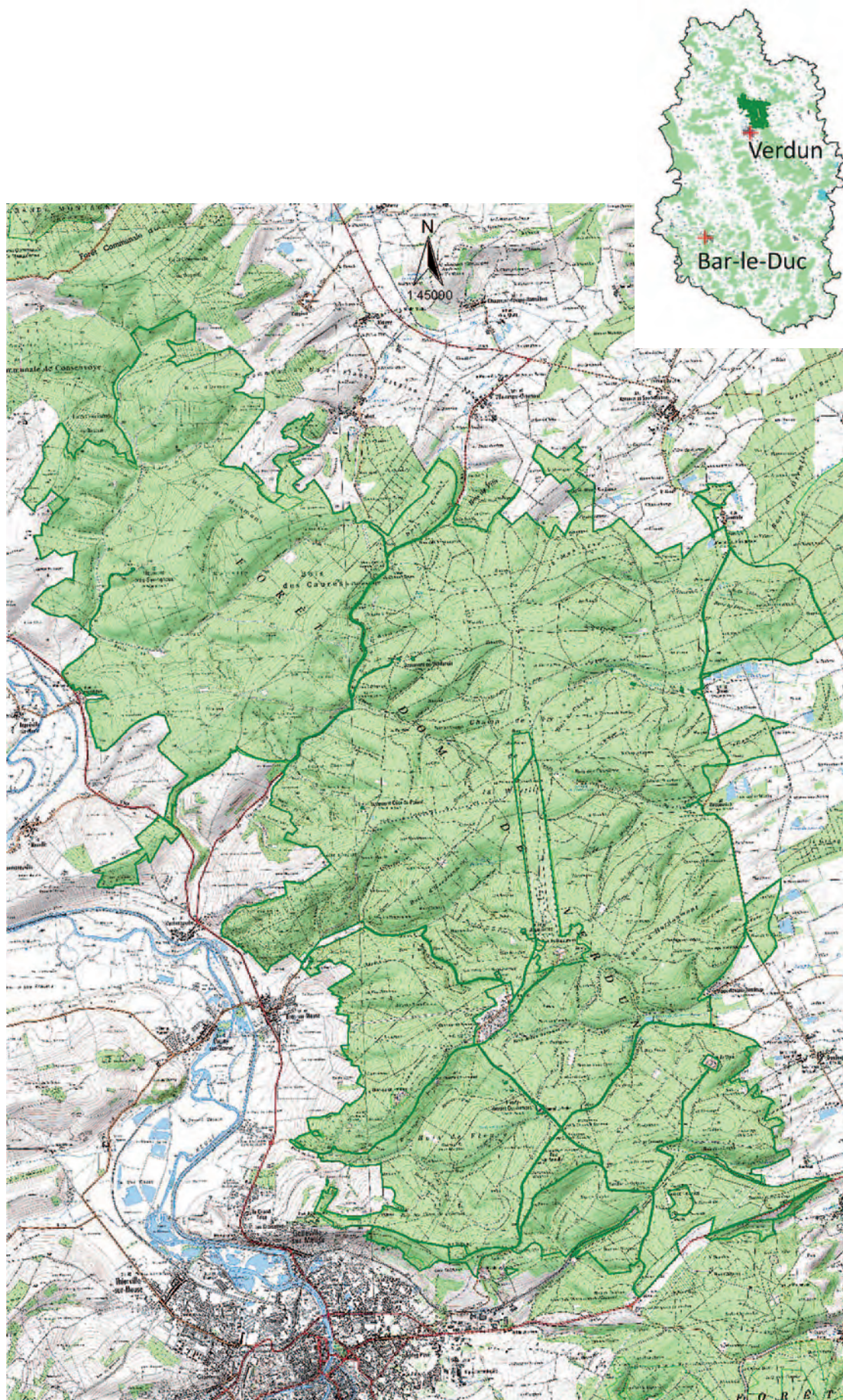
Comme après la bataille de Verdun, la forêt va devoir renaître sous une autre forme, s'adapter à ce nouvel environnement climatique qui s'impose à elle. L'élaboration synchrone du nouvel aménagement et du nouveau label, toujours concertée et étayée par un patrimoine mémoriel inégalé, constitue un atout formidable pour affronter ces nouveaux défis ».

Au fil des plans d'aménagement successifs, le paysage de la forêt s'est organisé, s'est forgé avec les plantations résineuses de l'après-guerre, s'est diversifié avec la transformation en hêtraie dans les années 1970, s'est fermé avec la croissance des peuplements, pour s'ouvrir de nouveau brutalement suite aux attaques d'un petit insecte sur les peuplements affaiblis d'épicéas.

Comme après la bataille de Verdun, la forêt va devoir renaître sous une autre forme, s'adapter à ce nouvel environnement

Jean-Paul AMAT

Membre de la CT Histoire/archéologie, Forêt/environnement et du COPIL
Professeur de géographie émérite, Sorbonne université



Localisation de la forêt domaniale de Verdun © ONF

En un siècle, le champ de bataille est devenu une forêt sanctuaire, un espace naturel et un musée à ciel ouvert, haut lieu de mémoire de portée internationale que découvrent quelques 200 000 visiteurs par an.

1.1.2. La forêt de Verdun, une Forêt d'Exception®

La multifonctionnalité prend tout son sens à Verdun où la forêt concentre sur un même espace une multitude d'enjeux de natures différentes : site mémoriel et sacré, présence de vestiges historiques et de richesses naturelles, accueil du public, production de bois...

Leur prise en compte conjointe implique une concertation poussée des différents acteurs locaux, qu'il s'agisse des forestiers, services de l'État, Collectivités, ou de structures issues de la société civile.

Le patrimoine spécifique de la forêt domaniale de Verdun et la qualité du projet territorial mené avec

La labellisation Forêt d'Exception® en quelques dates :

- 2010 : lancement de la démarche
- 2011 : signature du Protocole d'accord
- 2014 : signature du Contrat de projet
- 2014 : obtention du label Forêt d'Exception®

les partenaires pour le mettre en valeur a été récompensé le 20 juin 2014 par l'attribution du label Forêt d'Exception® symboliquement au début du centenaire de la Première Guerre Mondiale. Il s'agit de la deuxième forêt labellisée au niveau national.

Le Protocole d'accord, rédigé de manière concertée en 2011, définit 4 orientations stratégiques communes à tous les partenaires. Ces orientations constituent le socle du projet de territoire qu'est Forêt d'Exception®. Par leur formulation, elles placent la multifonctionnalité au cœur de la démarche en réaffirmant l'importance d'une approche globale du développement et de la gestion de la forêt de Verdun.

ORIENTATION 1

Améliorer la notoriété du champ de bataille de Verdun, promouvoir son identité et celle de son territoire en s'appuyant sur son patrimoine et une approche éco responsable

ORIENTATION 2

Faire du terrain un laboratoire pour une gestion forestière intégrée exemplaire

ORIENTATION 3

Inscrire dans la durée un projet économique et de développement local, afin d'assurer un lien durable entre la forêt, son territoire et ses acteurs

ORIENTATION 3

Favoriser la continuité des activités militaires



Cérémonie de labellisation à Douaumont, le 20 juin 2014 © Carine Duret/ONF

En termes de calendrier, les travaux concernant la demande de labellisation et la définition du contenu du Contrat de projet ont été menés conjointement. Ce dernier a donc tout logiquement été également signé en 2014.

1.1.3 S'organiser localement pour se concerter

Afin de s'adapter au contexte local et aux aspirations des partenaires, le choix a été fait de mettre en place un dispositif de concertation constitué de plusieurs instances :

- le Comité de pilotage : il s'agit d'une instance composée de 20 membres regroupant représentants de l'État et de ses services, collectivités, associations... (Cf. Annexe 1) Il est coprésidé par le Département de la Meuse et l'Office national des forêts. Son rôle est de suivre la démarche, fixer les orientations... C'est l'organe décisionnaire du label. Il a été légèrement modifié suite aux différentes réformes qui ont vu fusionner, disparaître ou se modifier certaines structures partenaires ;

- le Comité exécutif : composé des 3 pilotes des Commissions techniques et de personnes associées en fonction des sujets abordés, il a pour rôle de synthétiser le travail des commissions et, si nécessaire, de préparer les réunions du Comité de pilotage ;

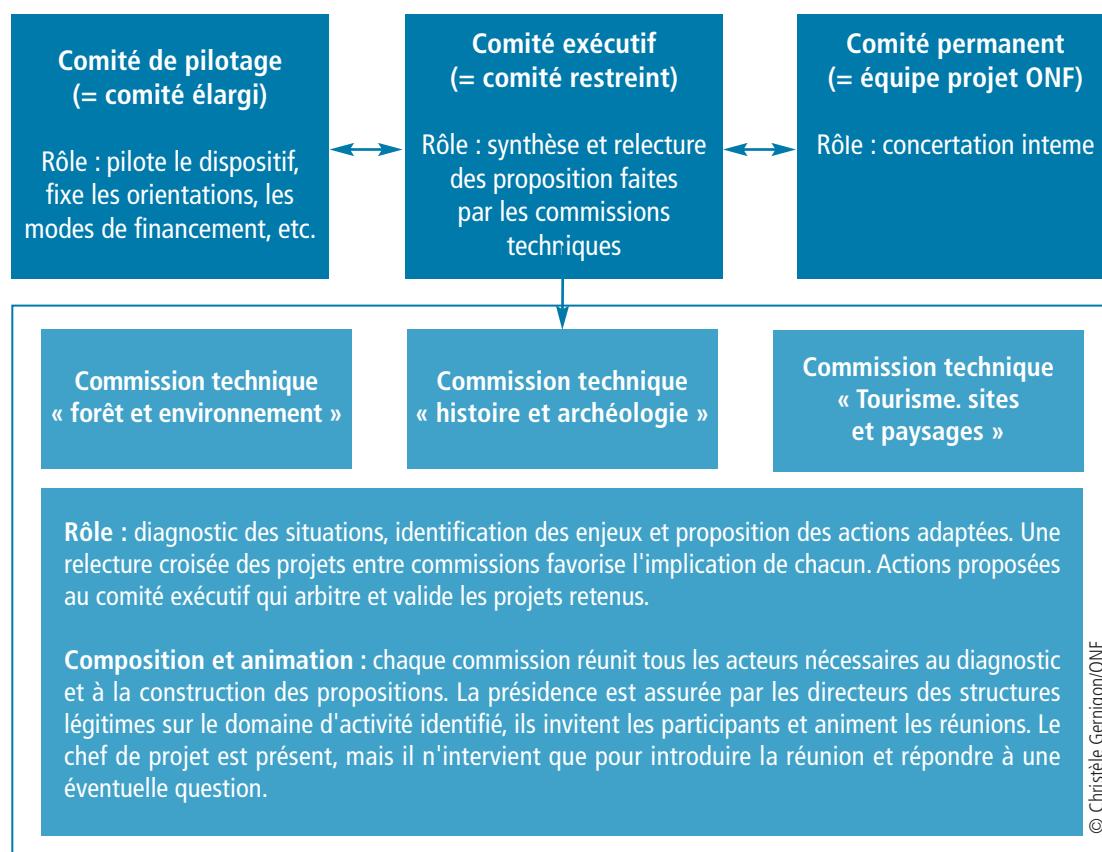
- les Commissions techniques : elles sont au nombre de trois, thématiques et pilotées par des organismes, acteurs majeurs dans le thème traité :

- Commission tourisme et paysage (19 membres) – pilote : Meuse Attractivité ;
- Commission histoire et archéologie (26 membres) – pilote : CD55 – Mission Histoire ;
- Commission forêt et environnement (22 membres) – pilote : ONF – agence de Verdun.

Le rôle des commissions est d'identifier des enjeux propres aux sujets dont elles ont la charge, proposer des actions adaptées, et suivre leur avancement.

- le Comité permanent : regroupant l'équipe projet de l'ONF, il permet d'organiser la concertation interne et le pilotage dans le cadre des actions conduites par l'office.

La gouvernance du Label Forêt d'Exception® à Verdun (2016)



1.2. À CHAQUE ÉVOLUTION, LA FORÊT D'EXCEPTION DE VERDUN S'ADAPTE

Ces 6 dernières années, le territoire a connu des évolutions qui ont naturellement dû être prises en compte dans le cadre de la démarche. Des adaptations ont nécessairement dû être apportées et certaines ont conduit à des changements profonds qui auront des répercussions au-delà de la première période de labellisation.

1.2.1. L'évolution des structures territoriales : une source de nouveaux partenariats ?

En quelques années, le paysage institutionnel a changé. Certaines structures ont fusionné, d'autres ont disparu ou se sont créées. Cela a impliqué la mise en place de partenariats différents et a créé l'opportunité de voir de nouveaux acteurs prendre part au projet Forêt d'Exception®. Voici deux exemples, l'un issu de la fusion de structures suite à la loi de décentralisation et le deuxième résultant de la création d'un nouvel établissement sur le champ de bataille :

- création de la **Communauté d'agglomération du Grand Verdun**. Celle-ci a eu lieu le 1er janvier 2015 suite à la fusion des Communautés de communes de Charny-sur-Meuse et de Verdun. La Communauté de communes de Charny était signataire du Protocole d'accord et membre du Comité de pilotage, ce qui n'était pas le cas de celle de Verdun puisque seule la ville de Verdun en faisait partie. Aujourd'hui, la Communauté d'agglomération est membre du Comité de pilotage et pourrait devenir un partenaire fort du prochain label ;
- le 4 novembre 2016 est créé l'**EPCC (Établissement Public de Coopération Culturelle) Mémorial de Verdun-Champ de bataille** par l'État, la Région Grand Est, le Département de la Meuse et la Communauté d'agglomération du Grand Verdun. Il a pour mission la gestion et l'exploitation du Mémorial de Verdun, ainsi que la mise en œuvre d'une politique mémorielle, culturelle et touristique du champ de bataille. Cette structure, créée très récemment, est actuellement en pleine construction. Une fois structurée et affirmée sur le territoire, elle pourra certainement devenir un acteur majeur du label Forêt d'Exception®.

1.2.2. L'après centenaire, un cap à passer

Dès 2014, la France entre dans une période de commémoration du centenaire de la Grande Guerre qui va durer 4 ans. Haut lieu du conflit, Verdun y est tout logiquement associé, avec pour point d'orgue l'année 2016 qui marque les 100 ans du démarrage de la bataille de Verdun.

La labellisation en 2014 a coïncidé avec le début de cette période riche en événements durant laquelle Verdun a cristallisé toutes les attentions. Le Dossier de candidature et le Contrat de projet, rédigés tous deux en 2014, ont pris en compte cet élément qui a été un argument supplémentaire, s'il en fallait encore un, pour motiver l'obtention du label.

Ces 4 années de commémoration ont été riches d'actions, de projets, d'événements, de communication et de promotion du champ de bataille et de la forêt. Les acteurs du territoire se sont mobilisés, tout au long de cette période pour être à la hauteur de l'enjeu et répondre aux attentes d'un public venu en masse (600 000 visiteurs en 2016 contre 200 000 en moyenne par an) pour célébrer un siècle d'histoire.

Qu'en est-il resté une fois que le territoire n'a plus été au centre de toutes les attentions. Le public s'est-il éloigné ? Les acteurs du territoire, mobilisés quatre années durant se sont-ils essoufflés ? Les sources de financement et la motivation de faire vivre ce site se sont-elles taries ?

Le calendrier Forêt d'Exception® laissait craindre des problèmes de ce type, la fin du centenaire coïncidant avec l'arrivée à échéance du 1^{er} Contrat de projet et avec la période de demande de renouvellement du label.

L'année 2018 a été l'occasion de se repositionner et d'engager les réflexions sur ces thèmes. Contrairement à ce qui aurait pu être attendu, les partenaires du label Forêt d'Exception® ont montré à cette occasion un réel engouement et une réelle volonté de s'engager pour cinq années supplémentaires, lançant ainsi la démarche de renouvellement. Le cap de la fin du centenaire a donc, au contraire, joué un rôle moteur dans la remobilisation des partenaires autour du projet commun que constitue la démarche Forêt d'Exception®.

1.2.3. La pullulation des scolytes, une crise sanitaire hors norme

• Que se passe-t-il en forêt de Verdun ?

Les conditions climatiques particulières de 2018, 2019 et 2020 (chaleur, sécheresse) ont engendré un affaiblissement des arbres et une pullulation des scolytes. Cela a provoqué des attaques massives conduisant à un dépérissement important des peuplements d'épicéas. La forêt domaniale de Verdun qui comptait encore 1 840 ha d'épicéas sur les 9 600 ha de forêt est fortement touchée.

La coupe rase des peuplements touchés étant la seule alternative, ce sont autant de surfaces qui ont été ou vont être mises à nu, bouleversant ainsi la production de bois (dépréciation des bois, volume de bois exploité très important), la gestion forestière, le paysage, le renouvellement des peuplements, l'accueil du public... Afin d'atténuer l'impact de ces coupes rases, des préconisations ont été définies, par exemple le maintien de tous les autres arbres sur pied, la préservation du sous-étage, ou la pérennisation des chemins de circulation des engins.

La crise scolyte à Verdun en quelques chiffres

- En 2018, encore 1/5^e de la forêt était constitué d'épicéas
- Habituellement, 50 000 m³ de bois (hêtres, épicéas, pins noirs...) sont exploités chaque année en forêt de Verdun. Depuis 2018, 240 000 m³ d'épicéas ont ou vont être exploités du fait des attaques de scolytes
- 1 840 ha de forêt sur les 9 600 ha vont être concernés par des coupes rases de peuplements d'épicéa

Scolyte, qui suis-je ?

Les scolytes sont des petits insectes qui parasitent de nombreux arbres dont l'épicéa pour l'ips typographe. Ils se nourrissent du bois tendre situé juste sous l'écorce.

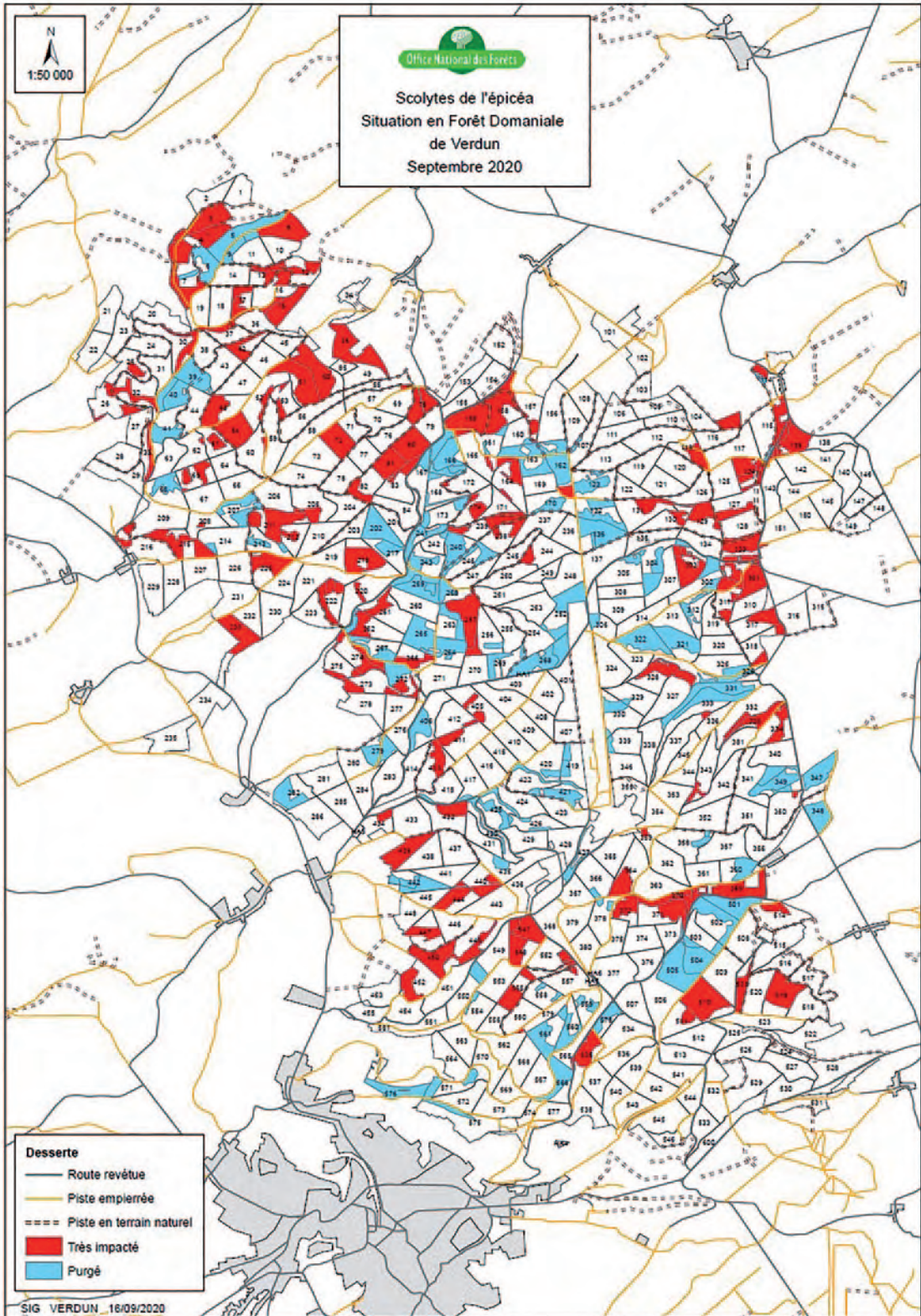


Scolyte adulte (Ips typographe)

Lorsque leur population est trop importante ou que les arbres sont affaiblis (vieillesse, stress hydrique, inadaptation au contexte local, déstabilisation suite à une tempête...), ces insectes peuvent provoquer le dépérissement des arbres et leur mort prématurée.



Peuplement d'épicéas © Leslie Hillard



Situation des parcelles scolytées en forêt domaniale de Verdun en septembre 2020" © SIG/ONF

• **Quelles sont les conséquences de cette crise sur la Forêt d'Exception de Verdun ?**

Tous les peuplements d'épicéas sont impactés par les scolytes mais tous les bois atteints ne sont pas encore exploités à ce jour. Certains ne le seront d'ailleurs pas à court ou moyen terme. Des opérations exceptionnelles de coupes et travaux ont été réalisées et le seront encore pendant plusieurs années. La gestion « normale » de la forêt ainsi que l'accueil du public sont perturbés. Toute la forêt est impactée, les parcelles d'épicéas se trouvant disséminées sur toute la surface forestière, comme le montre la carte ci-contre. L'ensemble des parcelles en couleur comportait des peuplements d'épicéa ; en septembre 2020, seules les parcelles en bleu étaient exploitées, au contraire des parcelles en rouge où les épicéas sont encore présents, mais morts sur pied.

Gérer cette crise, c'est faire face à de nombreuses conséquences :

- l'exploitation de volumes de bois importants implique :

- la présence d'engins forestiers dans les peuplements ;



Exploitation des épicéas scolytés en bord de route © Lilian Duband/ONF

- un stockage des bois temporaire au sein des peuplements ;
- un stockage des bois provisoire sur les bords de chemins, sur les places prévues à cet effet, avant leur évacuation définitive.

Des résidus de bois au sol dans les parcelles. Ceux-ci vont se décomposer progressivement et fournir au sol un apport de matières organiques, essentiel pour leur fertilité. En attendant, ils ont un fort impact visuel.



Pile d'épicéas exploités en bord de route © Lilian Duband/ONF

- des parcelles impactées par les scolytes qui ne pourront pas toutes être exploitées à court terme, ce qui implique la présence de zones de dépérissement qui seront traitées à plus longue échéance, avec d'autres conséquences potentielles (effondrement ou renversement des bois) ;
- certains secteurs de la forêt et chemins sont temporairement interdits au public pour des raisons de sécurité. La circulation sur les routes au sein des massifs forestiers est parfois perturbée ;
- le paysage est localement et rapidement modifié :
 - présence d'épicéas dépérissants ou morts qui modifie l'aspect de la forêt ;
 - coupes intensives des bois atteints par les scolytes ;
 - jeunes régénérations ou plantations là où se trouvaient de grands épicéas mûres ;
 - remplacement des épicéas par d'autres essences, résineuses ou feuillues. A long terme, la forêt sera très différente de ce qu'elle est actuellement.



Plant de sapin de Nordmann © Gérald Colin/ONF



Coupe rase d'un peuplement d'épicéas avec maintien des feuillus présents © Gersende Gerard/ONF

• Que deviennent les épicéas scolytés de Verdun ? La filière bois face à la crise

Avec la crise des scolytes qui impacte les forêts du Grand Est mais aussi d'une grande partie de l'Europe, un énorme volume de bois d'épicéas a été mis sur le marché avec pour conséquence une chute des prix du bois de 40 %.

Les produits des épicéas vont trouver trois débouchés :

- bois d'œuvre (charpente) ;
- bois d'industrie (panneaux, trituration) ;
- bois Energie (plaquettes).

Ces volumes importants sont actuellement écoulés via une filière classique et également sur de nouveaux marchés qui se sont ouverts pour répondre à cet afflux de bois :

- filière locale vosgienne ;
- export vers la chine ;



Chargement de trains en gare de Verdun à destination du Sud-Ouest de la France © Baptiste Gibout/ONF

- filière résineuse du Sud-Ouest de la France avec organisation du transport par réseau ferroviaire ou par camion ;
- filière bois Energie.

Et vous, comment vivez-vous Forêt d'Exception® ?

« Un climat de confiance existe entre les partenaires du label et l'ONF. C'est assurément lié à la gouvernance du label Forêt d'Exception® qui a instauré, depuis 2014, un espace de dialogue où l'ONF a pu montrer sa capacité d'écoute et de prise en compte des avis de ses interlocuteurs.

Ce climat de confiance préexistant a été très favorable lorsqu'il a fallu mettre en place en 2018 une gestion de crise. Le dialogue s'est alors rapidement recentré sur la crise et ses conséquences, dans des instances déjà actives.

L'ONF a pu conduire ses actions de diagnostic et de récoltes des bois touchés par les scolytes. Les opérations de terrain, bien que très massives, ont été expliquées aux partenaires, adaptées à leurs demandes, puis comprises et acceptées.

Les partenaires étaient aussi demandeurs d'explications sur la crise en elle-même afin de répondre aux sollicitations qui leurs sont faites, ou afin d'intégrer des évolutions dans les politiques locales, en lien avec ces crises.

Les partenariats et les instances de travail du label les ont mis en capacité de répondre à leurs concitoyens et de faire évoluer leurs actions, tout en restant en prise avec des réalités nouvelles ».



De gauche à droite : Remi Lambert, Damien Galland, Christèle Rigolot © Est Républicain

Damien GALLAND

Pilote de la CT Forêt/environnement, membre du COPIL
Directeur de l'agence territoriale ONF de Verdun

• Après la crise, que faire des parcelles scolytées ?

Dès l'apparition de cette crise, la question s'est posée : que faire des parcelles exploitées ? Quel va être l'avenir des 1 840 ha de la forêt de Verdun sur lesquels il ne restera plus aucun épicéa ?

Le défi qu'il nous faut relever maintenant est de reconstituer les peuplements touchés et, pour assurer la pérennité de la forêt, envisager le remplacement des épicéas en intégrant le changement climatique avec la valorisation des régénérations naturelles ou de recrûs d'espèces locales adaptées au contexte des forêts du nord meusien, mais aussi par la mise en place d'essences nouvelles capables de pousser dans les conditions de milieu actuelles et à venir.

L'équilibre sylvo-cynégetique

La présence des ongulés en forêt peut avoir un impact sur les plantations. Une forte densité d'animaux peut causer de nombreux dégâts par la consommation d'une quantité importante de jeunes arbres, compromettant ainsi la croissance et le renouvellement des peuplements forestiers et appauvrissant la diversité des essences. Certaines essences sont plus appétentes que d'autres mais globalement, toutes sont sensibles à l'impact du gibier.

La gestion durable des forêts passe donc par le maintien de l'équilibre sylvo-cynégetique. L'objectif est de pérenniser la présence de la faune sauvage tout en maintenant la biodiversité, mais également d'éviter la prédominance de certaines espèces, tout en conservant une certaine rentabilité économique.

La forêt de Verdun est actuellement en déséquilibre, mais celui-ci reste réversible. Il est indispensable d'agir dès maintenant pour maximiser les chances de réussite des actions, qu'il s'agisse de régénération de la forêt, de reconstitution post crise scolytes, ou de mesures de préservation des écosystèmes. C'est pour cette raison qu'une des actions des Contrat de projet 2021-2025 a été élaborée pour garantir l'équilibre faune flore (Cf. Fiche action 2.3.FE en annexe 2)

La stratégie de reconstitution est constituée autour de trois axes :

- définir le niveau d'investissement et donner la priorité aux zones ayant les meilleures potentialités (en terme de bilan hydrique). A l'inverse, les zones à faibles potentialités pourront être laissées en libre évolution ;
- choisir un itinéraire sylvicole optimal tout en tirant le meilleur parti de la régénération naturelle ;
- choisir des essences à installer et les diversifier, permettant la production de bois d'œuvre de qualité et une meilleure résistance des peuplements.

• Une année supplémentaire pour préparer l'après scolyte

Obtenu en 2014 pour une durée de 5 ans, le label Verdun, Forêt d'Exception® devait initialement être renouvelé en 2019 et un nouveau Contrat de projet devait être élaboré en parallèle.

Comme précédemment évoqué, les partenaires associés au label avaient commencé à travailler dès 2018 afin de préparer la demande de renouvellement et de présenter un nouveau Contrat de projet à l'échéance prévue.

En septembre 2018, l'ONF prend la mesure de la crise sanitaire. Il fut très vite établi que les conséquences de cette crise allaient dépasser le cadre de la gestion forestière classique, en perturbant des paysages à forte dimension historique et patrimoniale, mais aussi l'offre d'accueil, les infrastructures et la production de bois.

Dans ce contexte de bouleversement et d'incertitude, les pilotes des Commissions techniques et le Comité de pilotage se sont réunis pour dialoguer sur le sujet. Après analyse, il est apparu qu'il était nécessaire de bénéficier d'un délai supplémentaire pour aborder au mieux le renouvellement du label. En effet, il semblait indispensable d'attendre que la situation se stabilise pour évaluer l'impact de la crise sur le territoire, avant de redéfinir des orientations et des actions adaptées à la nouvelle physiologie du site et aux nouveaux enjeux.

Une demande de prorogation du renouvellement du label a été présentée le 26 mars 2019 devant le Comité National d'Orientations. Cette demande a reçu un accueil favorable et il a été convenu que le renouvellement du label Forêt d'Exception® de Verdun serait décalé à fin 2020. Le nouveau Contrat de projet couvrirait, quant à lui, la période 2021-2025.

2. Faire le bilan et imaginer la suite... Un travail de réflexion et de concertation



VERDUN



2.1. CONTRAT DE PROJET ET DEMANDE DE RENOUVELLEMENT : DEUX DÉMARCHES MENÉES CONJOINTEMENT

En 2014, l'élaboration du Contrat de projet et la demande de labellisation Forêt d'Exception® de la forêt domaniale de Verdun ont été menées ensemble. Il a été souhaité que, lors du renouvellement du label et de la concertation autour du nouveau Contrat de projet, cela soit de même. Construire ces deux démarches de concert permet une mise en cohérence des travaux, que ce soit pour l'élaboration des documents ou l'organisation de la concertation. En effet, tout le travail de réflexion mené pour renouveler le label (bilan, nouveaux objectifs...) permet de faire émerger des grands axes puis les actions qui constituent le socle du futur Contrat de projet.

Le schéma ci-contre revient sur les grandes étapes qui ont rythmé les deux démarches.

2.2. L'HEURE DU BILAN : RÉUNIR LES PARTENAIRES DU LABEL

La réalisation du bilan constitue un prérequis indispensable à la demande de renouvellement du label. Les différentes instances de gouvernance ont été sollicitées lors de cette étape clef.

Afin d'aboutir à un bilan complet, précis et sincère, ce travail s'est appuyé sur les organes opérationnels de la démarche que sont les Commissions techniques, expertes dans leurs domaines de compétence et le Comité exécutif. Plusieurs réunions ont permis d'analyser la cadre du label et les résultats du Contrat de projet 2014-2019.

Ce travail de fond a permis :

- de se questionner sur le cadre de la démarche, et plus particulièrement sur la gouvernance, les orientations définies dans le Protocole d'accord, les partenariats, les thématiques abordées, les atouts, les forces, les faiblesses et les menaces pesant sur le label...

- D'évaluer la réalisation du Contrat de projet 2014-2019. Chaque action qui était proposée dans ce document a ainsi été analysée par les Commissions techniques compétentes en fonction de la thématique de l'action concernée.

Chacune d'elle a été étudiée afin d'apporter les informations suivantes :

- l'action a-t-elle été réalisée ou non (en partie ou totalement) ?
 - est-elle conforme à ce qui avait été défini dans la fiche action du Contrat de projet ?
 - s'ils existent, comment expliquer les écarts avec l'action initialement prévue ?
 - quelles sont les perspectives de l'action ? Mérite-t'elle d'être poursuivie ?
- d'esquisser des pistes d'actions pour le prochain Contrat de projet ;
 - de faire émerger des premières thématiques qui guideront l'esprit du label à venir.

Ces travaux ont débuté en 2018 et ont fait l'objet d'une réactualisation en 2020 afin de prendre en compte les effets de la crise scolytes, la demande de prorogation du label et les actions menées en 2019 et 2020.

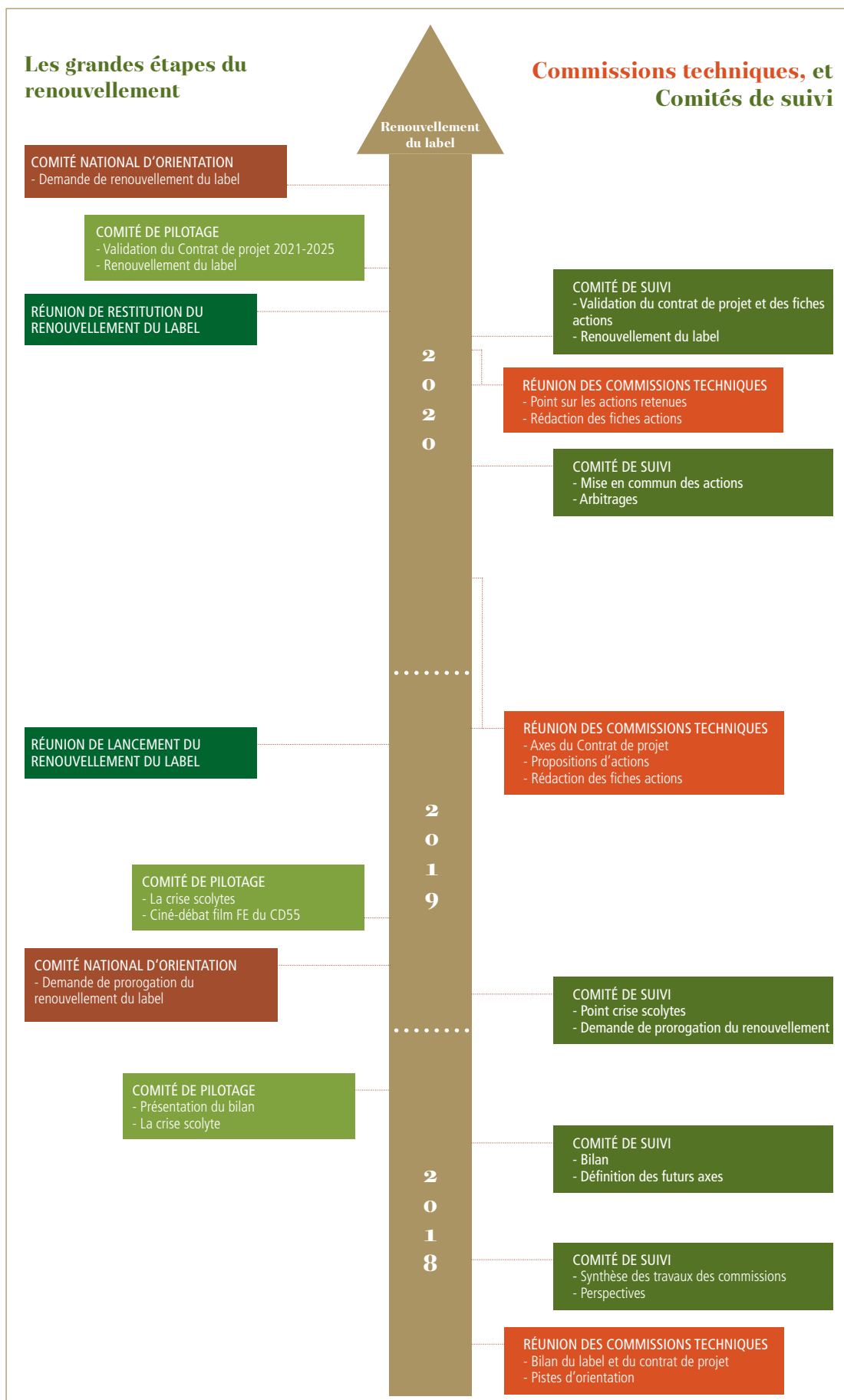
2.3. RENOUVELER UN LABEL : IMAGINER ENSEMBLE LE PROJET 2021-2025

L'élaboration d'un projet commun portant sur la période 2021-2025 est le fruit d'un travail de concertation et d'une mise en commun qui a commencé en 2018 avec la phase du bilan. L'année 2019 ayant été consacrée à la gestion de crise du scolyte, c'est en 2020 qu'a été construit le Contrat de projet 2014-2019 et finalisée la demande de renouvellement du label.

2.3.1 Top départ du renouvellement et clap de fin : deux réunions de cadrage de la concertation

Dans l'objectif d'impliquer fortement les partenaires lors du renouvellement du label, les membres des Commissions techniques et les personnes associées ont été conviées à participer à :

- une réunion de lancement des travaux liés au renouvellement, organisée en octobre 2019 :





Réunion de restitution du 12.10.2020 @ Anaël Hillard/ONF

Cette réunion a permis de présenter le bilan de la période 2014-2019 et d'interroger les partenaires sur leurs aspirations pour la période 2021-2025. Leurs réponses ont permis de définir les enjeux et les perspectives pour les 5 prochaines années ;

- une réunion de restitution du travail en octobre 2020 : celle-ci a été consacrée à la présentation du Contrat de projet 2021-2025 et du dossier de renouvellement du label issus des travaux menés en Commissions techniques et en Comité de suivi.

2.3.2 : Un important travail de concertation mené par les Commissions techniques et le Comité de suivi

En 2020, le travail de renouvellement et d'élaboration du futur Contrat de projet a repris, après une suspension au cours de l'année 2019, suite à l'autorisation de proroger d'un an le label et afin de se laisser le temps d'absorber la crise sanitaire des scolaires.

Ce travail s'est appuyé sur les Commissions techniques et sur le Comité de suivi.

Les commissions ont apporté des pistes de réflexion et des avis sur le futur label concernant notamment la gouvernance, les orientations... et ont travaillé à l'élaboration du programme d'action sur leurs thématiques respectives. Le Comité de suivi a permis d'harmoniser le projet et les propositions des trois commissions qui travaillent indépendamment les unes des autres ainsi que de vérifier la cohérence du Contrat de projet par rapport aux orientations et aux perspectives souhaitées.

Lors de cette courte période, et en dépit du contexte compliqué du fait de la crise COVID au cours de cette année 2020, les réunions ont été très régulières et nombreuses puisqu'il y a eu :

- 6 Commissions techniques tourisme ;
- 4 Commissions techniques forêt/environnement ;
- 3 Commissions techniques histoire/archéologie ;
- 2 Comités de suivi.

Cette phase de concertation a été la clef pour établir un bilan sincère et exploitable et pour construire un futur projet répondant aux attentes des partenaires et du territoire.

Et vous, comment vivez-vous Forêt d'Exception® ?

« La mise en place et le déploiement du Label Forêt d'Exception a été un formidable levier sur de nombreux sujets pour le territoire de Verdun.

Concernant particulièrement le tourisme, fin 2011, afin de nourrir la réflexion et établir un diagnostic, une enquête (financée par l'ONF et le CDT Meuse) a été réalisée auprès des visiteurs de Verdun et son Champ de Bataille par le Cabinet PROTOURISME.

L'objectif de l'enquête était de déterminer les comportements, les points de satisfaction/insatisfaction et les attentes à venir des visiteurs par rapport au territoire du Verdunois / zone rouge et ses différentes composantes touristiques.

Dans le même temps, une enquête a été menée auprès des prescripteurs de la destination de Verdun et son Champ de Bataille.

Cette étude a mis exergue un certain nombre de manques et de besoins mais aussi un environnement naturel exceptionnel qui correspond aux attentes de nature exprimées par les visiteurs. Ainsi, le label « Forêt d'exception » et la présence de l'ONF comme médiateur possible de cet environnement auprès du public s'est révélé comme une opportunité permettant de créer un travail collectif, porte ouverte à une meilleure mise en réseau des acteurs. Des préconisations ont été définies et proposées.

Visant l'obtention du Label, des groupes de travail ont été constitués et ont permis de réunir régulièrement l'ensemble des acteurs du territoire. Ainsi, ils ont pu échanger, partager, s'informer et définir ensemble un plan d'actions pour servir le territoire et déployer le label obtenu en 2014.

Les échanges ont été largement favorisés et des automatismes sont nés entre des acteurs qui n'auraient pas eu l'occasion de se rencontrer en dehors du label Forêt d'Exception®. Des objectifs communs ont été définis, des projets ont vu le jour, d'autres restent à conforter mais une nouvelle façon de travailler a été installée et le réseau des acteurs a été renforcé.

La plus-value du déploiement du label Forêt d'Exception est indéniable pour la mise en lumière d'une offre touristique de mémoire nouvelle, accessible et attrayante pour les nouvelles générations et permettant une attention toute particulière à la nature, la biodiversité du territoire de Verdun et son champ de bataille mais aussi aux changements climatiques qui touchent l'ensemble de la planète. Comme après la bataille de Verdun, la forêt va devoir renaître sous une autre forme, s'adapter à ce nouvel environnement climatique qui s'impose à elle. L'élaboration synchrone du nouvel aménagement et du nouveau label, toujours concertée et étayée par un patrimoine mémoriel inégalé, constitue un atout formidable pour affronter ces nouveaux défis ».

Sabine STAWOWY

Pilote de la CT Tourisme

Chargée mission Développement, Meuse Attractivité

et

Isabelle NOURRY

Membre de la CT Tourisme

Responsable de la Régie des sites de mémoire, Directrice adjointe, Mission Histoire,

Département de la Meuse



Lierre sur un arbre © Leslie Hillard

3. Six années d'une Forêt d'Exception[®] : bilan et perspectives du label



VERDUN

3.1. IDENTIFIER LES FORCES, LES FAIBLESSES, LES ATOUTS ET LES MENACES DE LA DÉMARCHE LORS DE LA PÉRIODE 2014-2019

La prise de recul sur les six années de labellisation écoulées a permis de dresser un premier bilan de la démarche par le biais d'une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces décrite dans le tableau ci-contre.

La démarche Forêt d'Exception® à Verdun a beaucoup apporté et a encore beaucoup à apporter. Les actions réalisées lors de ces premières années de labellisation, les données acquises ne sont que quelques exemples de la volonté et du dynamisme des acteurs de ce territoire, qui souhaitent poursuivre l'aventure et se sont mis en ordre de marche pour demander le renouvellement du label.

À cela s'ajoute l'envie de travailler ensemble et de dialoguer. Les défis à relever dans le futur sont importants :

- continuer à faire vivre le territoire après la période du centenaire de la Première Guerre Mondiale ;
- gérer les crises et bouleversements présents et à venir.

Les années écoulées ont montré que trop peu de projets transversaux (multipartenariaux ou multi-thématiques) avaient vu le jour et qu'il était encore difficile de se réunir autour d'un langage commun « Forêt d'Exception® ». La volonté de promouvoir le label et de mieux communiquer n'en est pas moins présente et affirmée.

Cette première période de vie du label a été tournée vers l'action et centrée sur l'appropriation par chacun de cette nouvelle démarche de territoire. Les nouvelles structures créées et les attentes qui ont émergé sont autant d'opportunités de voir la démarche progresser à l'issue du renouvellement du label.

3.2. QUE PENSEZ-VOUS DE FORÊT D'EXCEPTION® ?

En 2019, le cadrage national du label a lancé une enquête auprès des personnes et organismes associés à la démarche (personnels de l'ONF, élus, associations...) pour évaluer la perception du label.

Bien que le nombre de réponses obtenues (23 réponses) pour Verdun ne permette pas une étude fiable des résultats (valeur statistique à partir de 30 réponses), de grandes tendances peuvent tout de même être observées :

Il est ainsi intéressant de voir que les partenaires sont plutôt satisfaits du label Forêt d'Exception®, jugé comme une démarche opérationnelle tournée vers l'action, ce qui pour un label de développement territorial est plutôt positif. De plus, les participants au sondage reconnaissent qu'un réseau d'acteurs s'est constitué et qu'un dialogue et des partenariats forts se sont créés dans le cadre de la démarche. De l'avis des personnes impliqués lors du lancement de la démarche à Verdun, il était difficile de mettre tout le monde autour de la table pour échanger. Cette réponse montre donc tout le chemin parcouru et la volonté des partenaires de travailler ensemble sur un même projet.

Inévitablement, lorsque l'on évoque la Forêt d'Exception de Verdun et les apports du label, ce sont les thèmes de la culture et de l'histoire qui reviennent en premier. L'image de la forêt reste celle d'une forêt de guerre.

Concernant les perspectives pour le prochain label, les partenaires ont un objectif majeur : faire de la forêt un territoire d'expérimentation et d'innovation. En effet 65 % des participants au sondage ont sélectionné cette réponse pour Verdun contre 37 % des réponses au niveau national. Il y a également une attente forte que le label soit plus connu et reconnu. Les orientations données au futur Contrat de projet répondent à ces aspirations.

Ce sondage confirme l'intérêt de la démarche Forêt d'Exception® pour les partenaires et le rôle opérationnel et fédérateur du label. Les perspectives pour la prochaine période de labellisation correspondent parfaitement aux attentes exprimées par les partenaires : faire de la forêt un territoire d'expérimentation, mieux communiquer et promouvoir ce label.

Atouts

- La fréquentation de la forêt de Verdun est importante (200 000 visiteurs/an)
- L'offre touristique s'est étoffée avec la mise en œuvre d'actions issues du contrat de projet (Pass Verdun champ de bataille, réaménagement des forts, création de sentiers pédestres et boucles cyclables...)
- Des connaissances ont été acquises (historiques, environnementales, archéologiques...)
- De nombreux projets ont vu le jour en 6 ans
- Un chef de projet ONF a été recruté en 2017
- Le dialogue entre les acteurs du champ de bataille s'est constitué et s'est amélioré au cours des années de labellisation
- Le fonctionnement de la gouvernance est très opérationnel, efficace et, est adapté à la dynamique des acteurs
- Les partenaires du label sont mobilisés et impliqués tant dans la participation aux réunions que pour la réalisation de projets
- Les acteurs sont motivés et il y a un fort dynamisme pour demander le renouvellement du label

Faiblesses

- Le label manque de visibilité, tant en interne qu'en externe
- Que ce soit entre les acteurs du label qu'auprès du grand public, la communication a manqué pendant ce label
- Bien qu'il y ait eu de nombreuses actions lors de ces premières années de labellisation, peu d'entre elles ont été menées en partenariat
- Les acteurs éprouvent des difficultés à se coordonner et à trouver un langage commun « Forêt d'Exception® »

Opportunités

- Une nouvelle collectivité territoriale a été créée : la communauté d'agglomération du Grand Verdun
- Un Etablissement public de coopération culturelle Mémorial-Champ de bataille a vu le jour
- Le Mémorial de Verdun a été réaménagé, un espace dédié à la forêt pourrait être envisagé
- Il existe une forte demande de disposer d'une offre touristique élargie et multi-thématique avec notamment l'entrée nature/tourisme durable en plus de celle histoire
- La crise des scolytes a permis une nouvelle configuration du champ de bataille : ouverture des peuplements, parcelles en libre évolution... qui peuvent offrir des possibilités d'un point de vue paysager, environnemental, archéologique

Menaces

- Après la période du centenaire de la première Guerre Mondiale où l'engouement a été très important pour Verdun et la mobilisation des acteurs intense (600 000 visiteurs en 2016 sur le champ de bataille, nombreuses manifestations autour des 100 ans de la bataille de Verdun) il y a un risque de voir le public se désintéresser du site et d'essoufflement des acteurs du territoire
- Il n'existe pas de moyens financiers dédiés à Forêt d'Exception®
- Avec la crise des scolytes la forêt connaît de nombreux bouleversements: coupes rases, parcelles restant à exploiter, problématique de reconstitution des parcelles
- Les évolutions liées au changement climatique pourraient conduire à d'autres dépérissements ou difficultés pour la forêt mais également pour l'accueil du public, la biodiversité...

3.3. L'EXPÉRIENCE FORÊT D'EXCEPTION® AU SERVICE DE L'ONF DE VERDUN

3.3.1 Travailler dans une Forêt d'Exception

Et vous, comment vivez-vous Forêt d'Exception® ?



Gérald Colin © Meuse Attractivité

« L'attribution en 2014, au début du centenaire de la Grande Guerre, du label Forêt d'Exception® à la forêt domaniale de Verdun fut un signe de la Nation à la mémoire des victimes tombées durant cette bataille.

Forte de sa richesse écologique et de son intérêt patrimonial, historique et sociétal, la forêt de Verdun bénéficie depuis d'une prise de conscience générale de l'intérêt exceptionnel du territoire.

La mise en valeur mémorielle avec des parcours historiques au plus proche des sites incontournables de l'ancien champ de bataille a permis de valoriser également ce potentiel environnemental.

L'analyse et l'interprétation des données Lidar permettent aujourd'hui d'étudier et de mieux préserver des témoignages archéologiques de la Grande Guerre uniques en Europe ».

Gérald COLIN
Guide nature et histoire
Technicien forestier territorial,
unité territoriale de Verdun-Damvillers

Et vous, comment vivez-vous Forêt d'Exception® ?



Guillaume Rouard © Est Républicain

« Depuis le label Forêt d'Exception®, nous, les guides animateurs nature ONF, avons pu pleinement nous approprier tout le territoire du champ de bataille.

La concertation avec tous les acteurs, Office de tourisme du Grand Verdun, Mission Histoire du Département, Ossuaire... nous a permis de compléter et d'enrichir nos visites en mutualisant nos approches.

Nous pouvons maintenant proposer des « kits » complets pour les écoles associant la forêt, les forts, l'ossuaire... et chaque sortie est l'objet de partages et d'échanges avec tous les partenaires locaux.

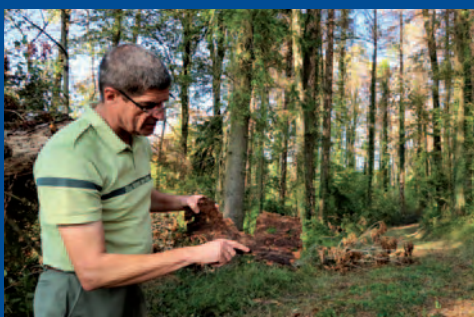
Depuis cette collaboration, nous avons multiplié par 4 le nombre d'enfants reçus sur le champ de bataille... L'engouement autour des visites individuelles se ressent aussi lors de chaque sortie « les forêts de l'Histoire ».

Chaque événement dans cette forêt est maintenant le fruit d'un travail en commun de tous les partenaires du label et il ne viendrait plus à l'idée de personne d'organiser quelque chose sans l'appui de tout le monde.

Ce label nous a permis de franchir un cap et de professionnaliser notre travail de guide ».

Guillaume ROUARD
Guide nature et histoire
Technicien forestier territorial en charge
d'une partie de la forêt domaniale de Verdun,
unité territoriale de Verdun-Damvillers

Et vous, comment vivez-vous Forêt d'Exception® ?



René-Marc Pineau © Est Républicain

« La concertation fait partie de l'ADN du champ de bataille de la forêt domaniale de Verdun. Lors du renouvellement de l'aménagement de la forêt en 2005, les différents acteurs et partenaires du territoire ont été largement concertés. Si ces relations ont perduré lors de la mise en œuvre de l'aménagement, elles se faisaient de manière dispersée, avec tel ou tel partenaire en fonction de la teneur du projet en cours.

Le label Forêt d'Exception® a permis de réunir tous les partenaires autour d'une même table, de partager les constats, de mettre en avant les divergences mais aussi les convergences de point de vue. Les projets réalisés en commun ont permis aux collectivités locales, non seulement de se sentir concernées par le champ de bataille, mais aussi par la gestion de ce patrimoine naturel exceptionnel.

Nous avons pu le constater lors des récentes crises (sanitaire liée aux scolytes mais aussi dépérissement lié au réchauffement climatique) au cours desquelles les liens tissés avec et entre nos partenaires ont grandement facilité la communication sur le sujet. Communication largement appropriée et relayée par l'office du tourisme et les collectivités locales qui se sentent pleinement concernées par la gestion de ce territoire ».

René-Marc PINEAU
Membre de la CT Forêt/environnement
Responsable de l'unité territoriale
de Verdun-Damvillers

3.3.2 Tester la gestion forestière de demain en Forêt d'Exception®

- **Aider la nature : le projet Giono** (Cf. Annexe 3)

La présence du hêtre en Meuse est menacée par le réchauffement climatique. Depuis 2011, un projet expérimental de migration assistée d'essences forestières a été initié par le département Recherche, développement et innovation de l'ONF. Il s'agit du projet Giono.

Des hêtres provenant du sud (Forêt de la Sainte-Baume également Forêt d'Exception®) et de l'ouest de la France, issus de zones où cette essence est menacée de disparition sont implantés en forêt de Verdun.

L'objectif est de conserver le patrimoine génétique de ces arbres dans des conditions qui demeureront plus favorables que celles de leurs régions d'origine et de tester leur résistance aux conditions climatiques futures.



Hêtre du sud de la France planté en forêt de Verdun (plantation expérimentale du projet Giono) © ONF

Et vous, comment vivez-vous Forêt d'Exception® ?

« Le changement climatique va affecter la répartition géographique des espèces forestières. Les zones méridionales vont connaître des périodes de sécheresse beaucoup plus longues et intenses. Les processus évolutifs comme la migration qui leur ont permis de s'adapter aux changements climatiques du passé sont 10 fois trop lent comparé à la vitesse du changement. Les arbres présents dans ces forêts risquent de dépérir et la diversité génétique qu'ils contiennent disparaître.

Or cette diversité est indispensable à l'adaptation des espèces et sa réduction importante peut entraîner des effets très dommageables sur les arbres (perte de croissance, défaut de forme...). L'ONF a, depuis 2011, initié un programme dénommé « GIONO » visant à conserver ces ressources génétiques en danger et à les introduire dans des forêts refuges.

Grâce à des modélisations de compatibilité climatique, il a été possible d'identifier des peuplements forestiers en danger comme la hêtraie de la Sainte-Baume, celle de Valbonne ou encore la chênaie sessiliflore de Vachères. A partir d'une récolte conçue pour échantillonner le plus largement possible la diversité génétique de ces peuplements, les plants produits ont été installés depuis 2013 en forêt domaniale de Verdun.

Cette forêt refuge a été choisie pour la présence naturellement du hêtre et du chêne sessile mais aussi pour la compatibilité climatique de ces espèces à l'horizon 2070. A cet horizon temporel, les ressources génétiques sélectionnées pourront apporter des adaptations à la sécheresse aux peuplements de Verdun et ainsi contribuer à leur adaptation ».



Brigitte Musch © Le Monde

Brigitte MUSCH

Responsable du conservatoire génétique
des arbres forestiers, Département recherche, innovation et développement, ONF

• À la recherche de nouvelles essences...

Ces tests en gestion de nouvelles essences rejoignent l'action « Préserver l'historique du boisement de conifères » du Contrat de projet 2014-2018. Celle-ci avait pour but de tester des essences forestières résineuses, d'apparence proche de l'épicéa, pour maintenir une continuité paysagère (demande du public et des partenaires lors de l'élaboration du premier Contrat de projet) et pour évaluer leur potentiel d'adaptation aux évolutions climatiques puisqu'on le sait, le changement climatique annoncé modifiera fortement les conditions du milieu (températures, apports en eau, sécheresses...).

Les essences présentes sont adaptées aux conditions d'aujourd'hui mais pas nécessairement à

celles de demain. De plus, la rapidité des changements ne leur laissera à l'avenir pas le temps ni de migrer, ni de s'adapter. Des essences communes localement comme le hêtre (*Fagus sylvatica*), l'érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), le mélèze d'Europe (*Larix decidua*), le merisier (*Prunus avium*)... ne sont que quelques exemples des espèces qui vont connaître des difficultés dans nos forêts. Elles seront très pénalisées par leur faible résistance à la sécheresse, le manque d'eau étant l'un des facteurs qui sera très marqué dans le futur.

De nouvelles essences que celles présentes dans les forêts de la région Grand Est et capables de se développer dans les conditions actuelles mais aussi futures doivent donc être recherchées.

Pour ce faire, depuis 2016 de nouvelles espèces d'arbres sont testées, en conditions réelles, en forêt de Verdun. Elles sont plantées localement et suivies afin d'observer leur développement et leur comportement.

Le tableau ci-dessous reprend les différents tests effectués et les résultats obtenus :

Dispositif de plantation mis en place pour les tests		
- Plantation par placeaux		
- Plantation en plein		
- Enrichissement dans les trouées en futaie irrégulière		
- Complément de régénération naturelle		
Tests	Résultats	Analyse des résultats
Conditionnement des plants		
- Racines nues	Dépend des essences testées	
- Godet	+++	- Les plants en godet ont une meilleure reprise que ceux en racines nues et peuvent permettre de limiter les dégâts dus à la sécheresse
Essences résineuses testées		
- Sapin de Bornmuller (<i>Abies bornmuelleriana</i>)	+	Les résultats que l'on observe ne sont pas dus à l'espèce mais aux conditions : - Le sapin a classiquement une reprise assez difficile- Leur plantation en plein découvert n'est pas optimale pour ces essences d'ombre - Les deux années d'essais de plantation ont été marquées par une sécheresse importante printanière et estivale
- Sapin de Nordmann (<i>Abies nordmanniana</i>)	+	
- Sapin de Céphalonie (<i>Abies cephalonica</i>)	+	
- Pin Laricio de Calabre (<i>Pinus nigra calabrica</i>)	+++	- Résultats encourageants
- Cèdre de l'Atlas (<i>Cedrus atlantica</i>)	+++	- Cette essence présente une bonne résistance à la sécheresse
- Mélèze (<i>Larix decidua</i>)		- Cette essence s'annonce finalement peu résistante à la sécheresse, dans sa phase de jeunesse surtout. Vues les conditions climatiques à venir, elle n'est plus adaptée dans le contexte local de la forêt de Verdun et ne sera donc plus plantée.
Apports des tests		
<ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'une liste d'essences nouvelles plus ou moins adaptées aux conditions et aux techniques de plantation actuelles - Se questionner sur de nouvelles pratiques et techniques adaptées aux conditions du milieu, du climat et aux nouvelles essences (ex : plantation de plants en godet) - Être attentif à la qualité de plantation - Mener une réflexion et proposer des solutions pour rétablir un bon équilibre sylvocynégétique et limiter les dégâts sur les plantations 		
Perspectives		
<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher des techniques/des modalités de plantation différentes des pratiques actuelles - Ces premiers tests seront poursuivis avec de nouvelles essences : <ul style="list-style-type: none"> · Pin d'Alep (<i>Pinus halepensis</i>) · Pin de Brutie (<i>Pinus brutia</i>) · Pin parasol (<i>Pinus pinea</i>) - Mise en place d'actions innovantes : <ul style="list-style-type: none"> · Tests d'îlots d'avenir : projet régional « Futur Forest » (Cf. Annexe 4) · Test de descendance des cèdres en forêt domaniale de Verdun pour constituer un verger à graines 		

Ces tests concluants offrent les premières réponses à la question du choix des essences à planter dans les forêts meusiennes. Ils ont permis d'aller plus loin dans la réflexion sur la mise en œuvre d'une stratégie de renouvellement des peuplements forestiers, applicable dès aujourd'hui pour faire face au changement climatique.

• **Adapter la gestion forestière pour anticiper les changements à venir**

L'agence ONF de Verdun a pris très tôt la mesure des impacts du changement climatique sur les forêts. Cette prise de conscience rapide, associée aux actions mises en œuvre dans le cadre du label, lui permettent aujourd'hui d'être pionnière sur ce sujet.

En 2020, l'Agence a contribué au déploiement d'une stratégie de renouvellement des peuplements forestiers adaptée aux changements climatiques. Construite et portée localement par le référent territorial « changement climatique » (qui est également le chef de projet en charge de la révision de l'aménagement de la forêt domaniale de Verdun), adossée aux travaux des chercheurs du réseau AFORCE (réseau français pour l'adaptation des forêts aux changements climatiques) et aux observations du DSF (Département Santé des Forêts du Ministère), cette stratégie fait maintenant référence. L'objectif de cette stratégie est de préparer les forêts de demain à un contexte climatique défavorable qui va impliquer une augmentation importante des surfaces à régénérer.



Sapin de Bornmuller © ONF

Il est en effet important que des préconisations concernant les itinéraires sylvicoles, les essences à planter ou les outils à déployer soient arrêtées, afin de conserver le rôle de production des forêts qui participe à la multifonctionnalité des territoires forestiers. Aujourd'hui, une partie des préconisations arrêtée au niveau national et notamment la liste des essences à planter, découle au moins partiellement des tests réalisés en forêt de Verdun et de la stratégie définie localement.



Placeaux de Cèdres de l'Atlas © Gersende Gerard/ONF

Et vous, comment vivez-vous Forêt d'Exception® ?

« La forêt domaniale de Verdun subit depuis plusieurs années les impacts des changements climatiques. Les dégâts les plus visibles sont liés aux scolytes qui déciment les épicéas, massivement depuis 2018. Le hêtre, l'autre espèce majoritaire de cette forêt, est également sensible aux modifications du climat et montre des signes de faiblesse en cette année 2020.

Cette problématique est accentuée par les diverses attentes portées à cette Forêt d'Exception® et il était nécessaire que les forestiers soient proactifs sur le sujet.

Dès 2016, des plantations tests de sapins méditerranéens ont été réalisées derrière des attaques de scolytes sur les épicéas, à proximité directe de monuments présentant un intérêt patrimonial marqué. L'objectif est de conserver l'ambiance solennelle jusque-là assurée par les épicéas.

Au-delà de ces zones ponctuelles, les tests se sont étendus à l'ensemble des contextes de la forêt, à la fois pour tester le comportement d'essences plus résistantes à la sécheresse comme le cèdre de l'Atlas ou le chêne pubescent, mais aussi sur de nouvelles techniques de plantation permettant de constituer des peuplements mélangés de différentes espèces.

Ces tests sylvicoles, complétés par des îlots d'avenir, vont continuer à se mettre en place dans les années à venir, en parallèle de l'application des résultats positifs des premières expérimentations à de plus grandes surfaces.

Le travail réalisé sur cette forêt a servi de modèle à la mise en place de la stratégie de renouvellement des peuplements forestiers du Grand Est, qui s'insère tout naturellement dans le concept de forêt mosaïque. De nombreuses tournées ont été réalisées pour déployer la méthode et les premiers résultats, en interne avec des collègues de tous horizons, du terrain à la direction générale, mais aussi avec des élus régionaux, nos partenaires institutionnels et dans le cadre de reportages grand public ».



Lilian Duband © France 3

Lilian DUBAND

Chef de projet en charge de l'aménagement de la forêt domaniale de Verdun, référent « changement climatique » pour la Direction territoriale Grand Est, Chef de projets complexes, service forêt, ONF Verdun

Ces informations pourront être diffusées plus largement pour apporter des pistes aux sylviculteurs.

Les résultats de cette action, engagée dans le cadre du label, ont apporté de précieux enseignements sur les essences qui pourraient ou non être plantées dans les forêts, sur les évolutions sylvicoles pour renouveler les peuplements... Ces informations seront vulgarisées et utilisées plus largement, à l'échelle de la région ou même au niveau national. La Forêt d'Exception de Verdun a ainsi été un territoire d'expérimentation pour la sylviculture dans un contexte de changement climatique.

3.3.3 Grâce à Forêt d'Exception®, faites passer le message

La Forêt d'Exception de Verdun se démarque au sein du réseau Forêt d'Exception® puisque c'est une des premières forêts à avoir été impactée par une crise sanitaire d'ampleur. Durement touchée à partir de 2018, la situation est rapidement devenue hors de contrôle car, si l'évolution a été progressive, elle a aussi été massive.

Cette crise, rapidement identifiée par les forestiers, n'était au départ que peu visible du grand public et des acteurs du territoire qui, légitimement ne visualisaient pas bien les effets induits par des récoltes de bois concernant des volumes aussi élevés. Pour y remédier, et au regard des multiples enjeux de ce territoire, un travail de pédagogie a été immédiatement engagé et s'est poursuivi le temps de sensibiliser et d'informer, d'une part, les partenaires du label (Conseil départemental de la Meuse, Communauté d'agglomération, associations...) et, d'autre part, le grand public.

Un plan de communication a été développé, appuyé sur les partenariats mis en place dans le cadre de la démarche Forêt d'Exception® :

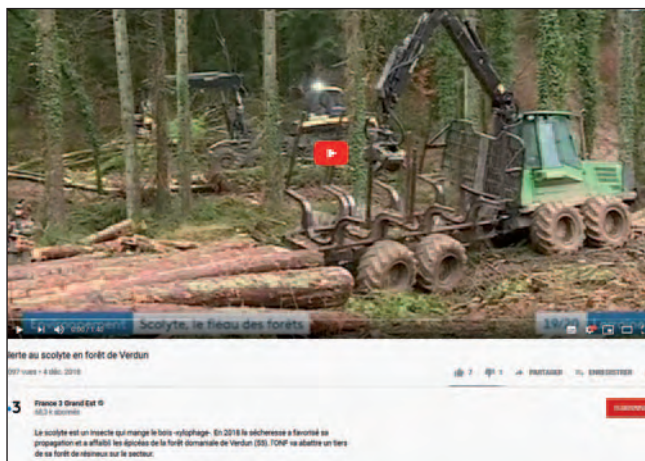
- Vers l'interne : une réunion réunissant les pilotes des Commissions techniques a été organisée à

l'automne 2018 ; elle a été suivie par un Comité de pilotage le 19 octobre 2018. Tous les acteurs de la forêt de Verdun ont ainsi pu prendre connaissance de la situation et être impliqués très en amont. Chaque partenaire a pris la mesure de cette crise et s'est emparé de cette problématique.

- Vers l'externe : une conférence de presse commune a été organisée et le message a été relayé par les différents partenaires vers l'interne et vers l'externe via leurs canaux de diffusion respectifs (réseaux sociaux, sites internet, supports écrits...).
- Des panneaux grand public ont également été mis en place sur les sites fréquentés ou en bordure des axes de circulation. Différents reportages (presse écrite, télé, radio) ont été réalisés sur ce sujet depuis l'automne 2018.



- Information sur les scolytes sur le site internet de la CAGV (ci-dessus)
- Information sur la fermeture des sentiers pédestres relayée par le CDT via Facebook (ci-contre)
- Reportage sur la crise scolyte en forêt domaniale de Verdun – France 3 Grand Est (ci-dessous)



Cette méthode de gestion de crise associant tous les acteurs d'un territoire a permis :

- d'être réactifs et d'apporter très rapidement les éléments de compréhension et l'information autant en interne qu'en externe ;
- d'aboutir à la compréhension, puis à l'acceptation des conséquences de la crise scolyte ;
- de travailler ensemble et de se fédérer pour faire front commun face à une crise de grande ampleur ;
- de repenser la gestion du champ de bataille pour qu'elle s'adapte aux enjeux futurs ;
- d'adopter un message commun face à la problématique et au devenir du site, et d'affirmer ainsi la cohésion des partenaires dans ce projet de territoire ;
- de communiquer plus largement ;
- de faire accepter aux usagers les conséquences de cette crise sur la forêt (coupes à blanc, présence d'engins en forêt, fermeture de routes...).

Ce travail de communication a notamment permis d'anticiper les réactions négatives. Cela a été fort utile car les réactions se sont bien faites jour, mais elles ont pu être gérées de façon dépassionnée et maîtrisée. Le dialogue s'est rapidement recentré sur la crise et ses conséquences. Les choix techniques de gestion de crise ont été parfaitement expliqués dans leurs tenants et aboutissants. Les partenaires ont été en capacité de répondre aux sollicitations des concitoyens et de faire évoluer leurs actions.

S'appuyer sur un réseau, se concerter, se fédérer autour d'une problématique commune, ont été les actions clefs de cette gestion de crise exemplaire. Celle-ci a été fortement facilitée du fait des instances de concertation déjà mises en place dans le cadre du label. La démarche s'est également révélée être un bon outil d'expérimentation. Les méthodes de communication et de concertation mises en place à Verdun ont eu valeur de test pour l'ONF. Elles sont riches d'enseignements qui pourront être réutilisés dans le cadre de la gestion d'autres crises liées au changement climatique.

3.4. LA GOUVERNANCE DE LA DÉMARCHE : QUE RETENIR DE CES ANNÉES ÉCOULÉES ?

3.4.1 Les partenaires se retrouvent-ils dans le système local de concertation initié en 2011 ?

S'interroger sur le label conduit à remettre en question son fonctionnement global, la gouvernance, la composition des instances et l'implication des acteurs du territoire. Cette remise en question est d'autant plus importante que le cadre de la démarche a été arrêté en 2011 et pourrait donc ne plus être adapté.

Lors des différentes réunions organisées afin de préparer le renouvellement du label, la gouvernance (paragraphe 1.1.2) instaurée à la création du label, tant dans son organisation que dans sa composition a cependant été jugée toujours pertinente, efficace et opérationnelle.

Le système de gouvernance mis en place repose sur des instances décisionnaires mais également sur des instances thématiques tournées vers l'opérationnel. Cette organisation permet de s'appuyer sur des structures spécialisées, ce qui constitue un gage de réactivité et d'expertise. La composition des Commissions techniques et des différents Comités n'a pas été remise en question. Constituées d'acteurs locaux issus de collèges différents (État, collectivités territoriales, associations...), elles sont représentatives du territoire et des différents enjeux qu'il concentre. On y trouve notamment des représentants des mondes militaire, naturaliste, archéologique, historique, forestier, ou de la chasse.

L'instance décisionnaire principale, le Comité de pilotage, est consulté une fois par an et recueille l'adhésion des partenaires. Cette instance connaît une participation importante et c'est aussi le cas des Commissions techniques et du Comité de suivi. Cette assiduité témoigne de l'intérêt des partenaires pour les sujets traités et de leur adhésion forte au label Forêt d'Exception®. Cette implication ne s'est pas démentie lors de l'élaboration du nouveau Contrat de projet, période pendant laquelle le rythme des réunions s'est intensifié avec environ une réunion mensuelle pendant six mois. La présence des partenaires à chacune d'elle reflète une réelle volonté de s'affirmer comme des parties prenantes actives du projet 2021-2025.

Cependant, bien que le fonctionnement de la gouvernance à Verdun ait été jugé adapté au contexte local, les partenaires ont clairement exprimé le besoin de créer une instance supplémentaire d'arbitrage et d'appui lors des phases de mise en œuvre des actions.

Dans le but de compléter le niveau opérationnel du système de gouvernance, il est proposé de créer une 4^{ème} Commission technique : « financière, éthique, réglementaire » (Cf. Fiche action 4.2.T en annexe 5).

À ce stade, cette action n'est encore qu'un projet mais des réflexions ont d'ores et déjà permis de dessiner certaines missions qui pourraient lui être confiées :

- s'assurer que les porteurs d'action ont bien pris en compte les contraintes administratives et/ou les préconisations réglementaires et ont apporté les informations/conseils attendus ;
- s'assurer de la faisabilité du montage financier du projet ;
- rechercher ou proposer des mécénats/des partenaires.

3.4.2 Des orientations qui doivent s'adapter au présent et à l'avenir

Afin de garantir le maintien d'un équilibre entre les fonctions environnementales, sociales et économiques de la forêt, et en assurer ainsi une gestion durable et multifonctionnelle, le Comité de pilotage a défini des perspectives de long terme. Elles sont précisées dans

le Protocole d'accord sous la forme d'orientations stratégiques dans lesquelles doivent s'inscrire les actions mises en œuvre dans le cadre du label.

Nous l'avons vu, un projet vit et évolue, la société change, les préoccupations également. Six ans d'une mise en œuvre d'un projet apportent également des changements et certainement aussi de nouvelles ambitions. Il serait donc tout légitime que les quatre orientations datant de 2011 ne soient plus complètement en accord.

Le renouvellement du label a été l'occasion de revoir ces orientations et leur adéquation avec les objectifs arrêtés pour les 5 prochaines années. La question de leur cohérence s'est posée. Est-ce que Forêt d'Exception® aspire toujours aux mêmes objectifs ?

La réponse fut unanimement positive même si quelques ajustements doivent encore être apportés. Ces orientations méritent d'être maintenues au regard de leur cohérence par rapport au futur projet souhaité. Conservées oui, mais aussi étoffées ! Au regard des défis actuels, les partenaires ont souhaité que les notions de changement climatique et de territoire d'innovation, deux axes stratégiques du prochain Contrat de projet, apparaissent plus clairement dans les orientations données à la démarche. Ces deux thèmes ont ainsi été ajoutés à l'orientation n°2 du Protocole d'accord.



Comité de pilotage du 29 mai 2019 © Etienne KONNE/ONF

De plus, lors de la labellisation de la forêt de Verdun en 2014, il avait été convenu que ce label ne devait pas être une entrave aux activités militaires qui se déroulent sur le champ de bataille et notamment dans le champ de tir de la Wavrille, au cœur de la forêt. De par sa forte présence à Verdun, le Ministère des Armées est associé à la démarche et est un acteur à part entière de ce projet de territoire. Il a donc été jugé cohérent d'intégrer cette particularité à l'orientation n°3.

ORIENTATION 1

Améliorer la notoriété du champ de bataille de Verdun, promouvoir son identité et celle de son territoire en s'appuyant sur son patrimoine et une approche éco responsable

ORIENTATION 2

Faire du terrain un laboratoire et un territoire d'innovation pour une gestion forestière intégrée exemplaire adaptée aux enjeux du changement climatique

ORIENTATION 3

Inscrire dans la durée un projet économique et de développement local, afin d'assurer un lien durable entre la forêt, son territoire et ses acteurs y compris militaires

3.5. CLARIFIER LES ATTENTES POUR DESSINER LE FUTUR PROJET

Pour créer le futur projet qui prendra vie en 2021, il a d'abord fallu clarifier les enjeux et les perspectives à traiter en priorité lors des cinq prochaines années.

Les réflexions préalablement menées sur la démarche (orientation, gouvernance), les conclusions issues des résultats du bilan et le retour d'expérience des premières années de labellisation, ont permis de dresser les attentes de ce nouveau projet de label. Elles poursuivent et complètent celles qui avaient façonné le projet initial.

Une forte demande concernant la concertation et l'ouverture vers plus de partenariats a été exprimée. Il est souhaité de valoriser les partenariats existants, de s'ouvrir vers d'autres projets de territoire, vers le réseau Forêt d'Exception®, et de tisser des liens entre la forêt et la ville de Verdun. La gouvernance pourrait être complétée avec un organe qui s'apparenterait à un « Comité des sages », garant de l'éthique et apportant un appui pour la réalisation d'actions. Il apparaît que le projet à venir doit s'appuyer sur les travaux réalisés dans le précédent Contrat de projet. Être ambitieux, oui, avec la réalisation de quelques projets d'envergures mais surtout valoriser et pérenniser les actions du premier Contrat. Utiliser les outils numériques, développer une offre touristique estampillée « Forêt d'Exception® » pour les promouvoir. Il faut mettre en avant ce qui a déjà été fait et s'assurer de sa durabilité dans le temps.

Une des ambitions est également de pouvoir changer le regard porté sur la forêt de Verdun. C'est une forêt d'histoire, assurément. Mais ce n'est pas que cela et elle a plus à offrir. Mettre en avant la biodiversité présente, développer la thématique nature pour ne plus voir la forêt de Verdun que comme une forêt de guerre, transformer l'image que renvoie cette forêt pour montrer qu'elle est aussi synonyme de richesses environnementales, sont des demandes fortes des partenaires.

Tout ceci passe nécessairement par la sensibilisation du public et la promotion. Il faut communiquer sur ce site, y disposer d'un lieu central pour apporter des messages autour de la Forêt d'Exception de Verdun.

Ce futur projet se veut résolument tourné vers l'avenir avec la prise en compte des enjeux qui vont s'imposer dans les années à venir, dont le changement climatique. Il va falloir innover, tester pour que cette forêt multifonctionnelle s'adapte à demain.

Qu'il s'agisse d'axes déjà présents dans le projet 2014-2019 (pouvoir accueillir le public sur un lieu dédié au label, expérimenter...), ou de nouveaux (travailler avec le réseau Forêt d'Exception®, disposer d'une instance supplémentaire d'appui et de cadrage), ils vont permettre de donner une direction au futur label et à sa déclinaison opérationnelle, le Contrat de projet.

Et vous, comment vivez-vous Forêt d'Exception® ?

« Les réflexions, les travaux et les actions menées dans le cadre du label Forêt d'Exception® ont permis d'associer et d'impliquer le tissu local de manière plus ou moins forte. Ainsi les Verdunois et les habitants de l'agglomération ont été conviés à des points d'étape afin qu'ils s'approprient les démarches en cours. Certaines actions ont vu ou vont voir la participation de scolaires. À titre d'exemple, on peut citer la réalisation d'un documentaire présentant la Forêt d'Exception ou la préparation de supports informatifs/pédagogiques qui seront installés sur les sentiers aménagés. Le lien étroit entre la forêt et les habitants est important non seulement pour la sensibilisation d'un public proche qui peut devenir « ambassadeur/prescripteur » mais aussi pour la fierté de vivre dans un territoire riche d'une forêt exceptionnelle ».

Sabine STAWOWY

Pilote de la CT Tourisme

Chargée mission Développement, Meuse Attractivité

et

Isabelle NOURRY

Membre de la CT Tourisme

Responsable de la Régie des sites de mémoire, Directrice adjointe, Mission Histoire,

Département de la Meuse

3.6. LE GRAND EST, LA RÉGION AUX TROIS FORÊTS D'EXCEPTION®

Dans l'Est de la France, la forêt de Verdun a été la première à obtenir le label Forêt d'Exception® en 2014. Elle a, par la suite, été rejointe par deux autres projets :

- Montagne de Reims, Forêt d'Exception® : lancée en 2011 en partenariat avec le Parc naturel régional de la Montagne de Reims notamment, la démarche concerne les forêts domaniales de Verzy, Hautvillers et du Chêne à la Vierge, (3 500 ha au total). Elle s'est concrétisée en juin 2017 avec l'obtention du label.
- Haguenau, Forêt d'Exception® : lancée en 2015 en partenariat avec la Sous-Préfecture de Haguenau-Wissembourg et la Ville de Haguenau, cette démarche concerne la forêt indivise de Haguenau (13 400 ha). Elle s'est concrétisée en janvier 2020.

Depuis 2015 et sa création, la Région Grand Est se positionne en tête des régions françaises par le nombre de forêts engagées dans la démarche sur son territoire.

Les trois projets totalisent une surface d'environ 26 500 ha, ce qui représente 2,5 % de la forêt publique régionale. Au regard des enjeux et de la finalité des projets, l'organisation d'un réseau permettant d'organiser le partage d'expérience à

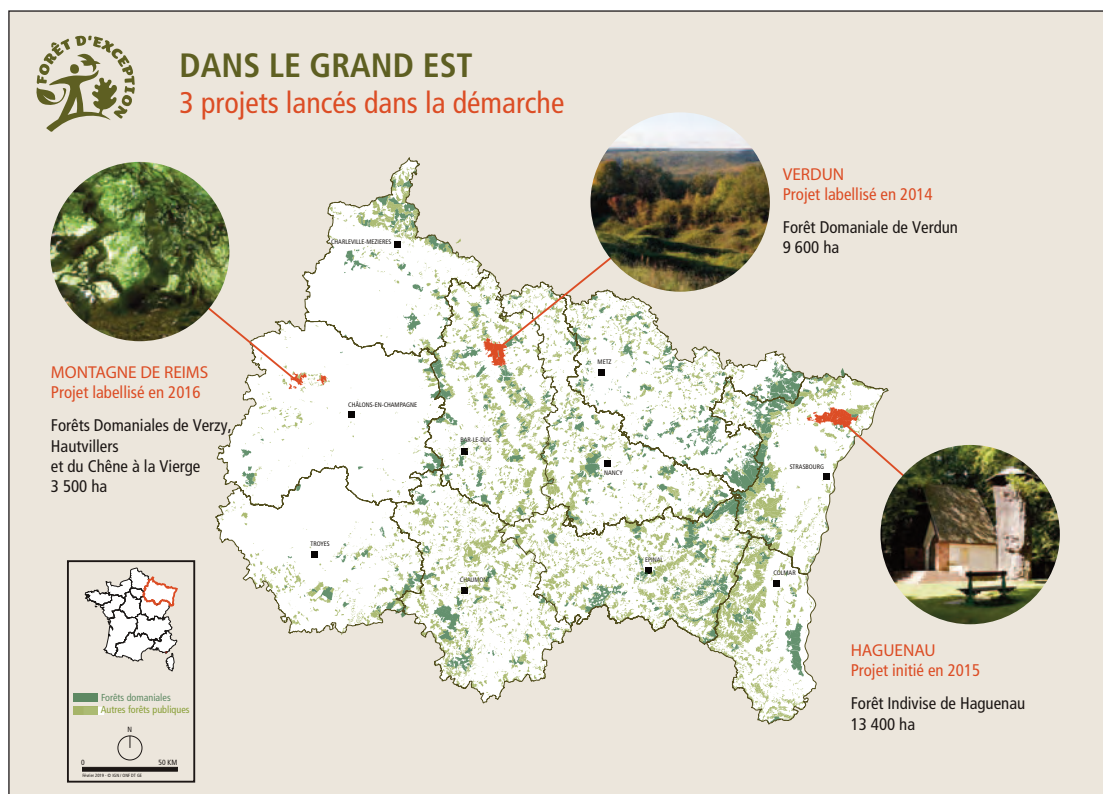
l'échelle du Grand Est est apparu comme nécessaire et stratégique. Dans cet objectif, la Direction territoriale Grand Est de l'ONF assure, depuis 2018, une mission de coordination et de soutien aux trois projets Forêt d'Exception® de la région.

Celle-ci concerne notamment :

- l'organisation de réunions de travail régulières entre chefs de projet (mutualisation des pratiques, recherche de solutions communes à des problématiques partagées...);
- l'apport d'un soutien technique (infographie, communication...);
- l'organisation de sessions de formations;
- la participation commune à des événements grand public;
- à terme, la mise en contact des Comités de pilotage des trois projets.

Cette mission a également pour objectif de renforcer les partenariats avec les structures d'envergure régionale et notamment la Région Grand Est : les contacts sont désormais envisagés à l'échelle des trois projets Forêt d'Exception® du Grand Est, ce qui a pour effet d'augmenter leur visibilité.

Depuis 2018, de nombreuses réunions des chefs de projet du Grand Est ont été organisées. Le projet de Verdun a par exemple ainsi pu bénéficier de l'expérience récente de Montagne de Reims et de Haguenau pour ce qui est de la planification et de la structuration de son nouveau Contrat de projet.



3.7. UN TERRITOIRE QUI A DES PROJETS

Forêt d'Exception® est un outil de développement local pour la forêt de Verdun. D'autres projets de territoire portant des enjeux environnementaux, sociaux, de gestion durable... existent déjà ou pourraient voir le jour autour de ce site.

Impulsés dans le même intérêt : développer et mettre en valeur la forêt de Verdun, il est important que le renouvellement du label Forêt d'Exception® prenne en considération tous ces projets afin de permettre une cohérence, une concertation et une collaboration dans leur mise en œuvre.

Trois projets apparentés à la forêt de Verdun, aux degrés d'implication divers, ont été identifiés :

3.7.1. Le document d'aménagement forestier : planifier la gestion d'une forêt pour 20 ans

L'aménagement forestier est un document de gestion durable et multifonctionnelle réglementaire approuvé par les Ministères (MAA, MTES). Élaboré par l'ONF, c'est un outil de planification, un plan de gestion de

la forêt établi pour 20 ans. Ce document analyse les enjeux de la forêt, définit les orientations de gestion forestière et les actions à conduire (travaux, coupes...), dans le respect de la politique forestière et des principes du régime forestier (forêts publiques).

Pour la forêt de Verdun, le prochain aménagement couvrira la période 2021-2040. Il est en cours d'élaboration depuis 2016.

Le chevauchement de différentes temporalités - 2021-2040 pour l'aménagement, 2021-2025 pour le label et le Contrat de projet - est une situation inédite. Le plan d'aménagement est en effet à construire en même temps que le nouveau Contrat de projet et la demande de renouvellement du label. Rédiger un document de planification de long terme en parallèle de la relance de travaux concertés est une chance. Le hasard des calendriers a offert l'opportunité de travailler conjointement, d'échanger, de mutualiser les expériences et les ressentis et d'élever le niveau de connaissance partagé.

La gestion délicate de la période d'après centenaire et la prise en compte des réformes de certaines structures partenaires avaient été anticipées, dès le dossier de candidature de 2014. En revanche, la crise des scolytes a été un véritable séisme et a eu

des répercussions majeures sur le territoire objet de la démarche. Elle a bouleversé le paysage, la gestion forestière, les relations du visiteur à la forêt, la filière bois... Après cela, les partenaires associés n'ont pas eu d'autre choix que de s'atteler au problème et de se questionner sur des sujets de fond tels que le devenir de la forêt, les modalités de sa reconstitution, ou les méthodes d'adaptation au changement cli-

matique à mettre en œuvre. Ces points ont nécessairement pris une place centrale dans les discussions et la concertation a pris tout son sens en améliorant les échanges entre acteurs et en facilitant le rapprochement des deux démarches.

Une large concertation, s'appuyant sur le réseau de la Forêt d'Exception de Verdun, a été menée dans

Et vous, comment vivez-vous Forêt d'Exception® ?

« La forêt domaniale de Verdun est une forêt exceptionnelle, depuis l'origine, par son histoire et sa genèse, jusqu'à nos jours où elle se retrouve en première ligne face aux changements climatiques. Les forestiers qui s'y succèdent depuis un siècle ont eu, chacun à leur façon, la responsabilité d'œuvrer sur ce territoire meurtri mais aussi de façonner une forêt nouvelle. La nature les a, jusqu'ici, bien aidés, en facilitant la colonisation de ces sols dévastés par une biodiversité remarquable.

Guidés dans leurs actions par les aménagements forestiers successifs, ils ont ainsi su accompagner ces modifications des écosystèmes et des paysages, intégrer les enjeux environnementaux et sociétaux, proposer des évolutions sylvicoles afin de satisfaire les attentes actuelles et de répondre aux défis à venir.

Entre 2004 et 2006, lors de l'élaboration de l'aménagement, les forestiers ont dû inventer de nouvelles méthodes de travail dans le but d'améliorer la prise en compte des enjeux, notamment patrimoniaux. C'est dans cette finalité qu'ont été créés des groupes de travail rassemblant différents partenaires (villages détruits, associations mémorielles, administrations en charge du patrimoine...), qu'ont pu être établis des constats partagés et surtout qu'ont été mises en place des mesures de gestion forestière adaptées aux enjeux et mieux acceptées par les acteurs locaux. Cela a nécessité alors une importante concertation et des efforts particuliers de communication.

Mais c'est ainsi qu'ont été jetées les bases d'une gestion forestière nouvelle, plus ancrée dans son époque, davantage tournée vers le territoire et vers le « monde extérieur ». Ce furent les prémices de « Forêt d'Exception® ». Le forestier n'est plus seul et omnipotent sur ce territoire où il est à la fois représentant du propriétaire (l'État) et gestionnaire ; il peut être épaulé, mais aussi critiqué ; il doit davantage chercher à comprendre et à expliquer.

Le premier label, qui a vu le jour en 2014, a permis de renforcer les liens ou d'en tisser de nouveaux entre les gestionnaires forestiers et les acteurs locaux, de conforter certaines actions de gestion, de faciliter les discussions sur la gestion de la forêt ou les espaces particuliers situés en son sein, de communiquer plus efficacement... Ce fut très appréciable pour affronter la crise sanitaire qui a impacté les épicéas.

D'étroites relations se sont maintenant tissées entre les 2 démarches : aménagement forestier et « Forêt d'Exception® ». Ainsi les actions proposées en 2014 dans le cadre du premier label, études naturalistes ou thèse sur « LiDAR et paysages de guerre », ont été grandement intégrées dans la réflexion technique du nouvel aménagement forestier et vont conduire à la mise en place de modalités de gestion spécifiques. À l'inverse, l'état des lieux et les propositions de gestion forestière de ce nouveau document ont pu être présentées et débattues en 2020, dans le cadre des commissions institutionnalisées par Forêt d'Exception®. De nombreuses mesures de gestion forestières sont retranscrites dans les fiches-actions du nouveau Contrat de Projet et vont pouvoir ainsi bénéficier d'un portage multi-partenarial.

Les 2 démarches s'alimentent et s'enrichissent réciproquement. Elles vont pouvoir conjointement faciliter d'autres actions sur le massif, comme Natura 2000. Leur renouvellement simultané en 2020 leur a permis de former une véritable symbiose, cruciale pour affronter les nouveaux défis qui attendent la forêt demain ».

Gersende GERARD

Co-animatrice de la CT Forêt/environnement et membre de la CT Histoire-Archéologie
Responsable service forêt, ONF Verdun

le cadre de la rédaction de l'aménagement forestier de la forêt de Verdun.

Une partie des membres des instances Forêt d'Exception® a ainsi consulté et notamment concernant la prise en compte des enjeux archéologiques et historiques.

De plus, profitant des réunions des différentes instances du label, des points de situation sont

réalisés par le chef de projet aménagement de la forêt de Verdun sur l'avancement de la réflexion et sur les décisions stratégiques prises, afin d'informer les partenaires et d'initier les échanges. Cela a favorisé la cohérence d'ensemble et une prise en compte réciproque des deux démarches.

Des propositions, restant encore à acter, ont été faites dans le cadre des réunions visant à aboutir à un nouvel aménagement.

<p>Propositions préservation de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir des zones hors sylviculture - Ajouter, en plus de ces zones déjà en libre évolution, quelques îlots de sénescence dans des zones à intérêt écologique marqué - Conserver au maximum les arbres adultes en bonne santé dont ceux de gros diamètre - Favoriser la diversité des essences et des structures de peuplements - Maintenir une trame d'arbres à haute valeur écologique dites « arbres bio » - Maintenir ou restaurer des milieux ouverts particuliers - Maintenir une structure forestière à long terme - Préserver les habitats particuliers (cours d'eau, zones humides, pelouses...) - Favoriser l'équilibre faune flore
<p>Propositions production de bois</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conduire les peuplements en vue de la production d'arbres de qualité et valorisables sur le plan technologique - Favoriser, valoriser la diversité des essences - Pratiquer une sylviculture dynamique dans les jeunes peuplements pour leur donner une chance d'atteindre de bonnes dimensions - Utiliser des essences à même de s'adapter à des changements climatiques en cours pour la prochaine génération - Réaliser les travaux nécessaires pour assurer le renouvellement et la qualité des régénérations
<p>Propositions paysage, accueil du public</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver au maximum les autres essences dans les coupes sanitaires d'épicéa pour limiter l'effet « coupe rase » - Conserver au maximum sur certains sites, les arbres adultes en bonne santé pour garder une ambiance forestière - Pérenniser quelques points de vue ouverts - Favoriser des espèces ressemblant à l'épicéa sur les sites de mémoires fréquentés - Maintenir un bon niveau de qualité d'accueil du public - Essayer, face au changement climatique, de maintenir une ambiance et un paysage forestiers sur le long terme
<p>Propositions préservation du patrimoine historique et archéologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer la mise en œuvre des règles définies lors du précédent aménagement, en faveur de la préservation du patrimoine historique et archéologique - Valoriser l'apport des données LiDAR pour cibler judicieusement des zones à fort enjeu où seront définies des précautions nouvelles - Exclure de la gestion certains secteurs comportant des ouvrages ou vestiges particuliers

3.7.2. Natura 2000 : une démarche de préservation de la biodiversité

La totalité de la forêt de Verdun fait partie d'un site Natura 2000 plus vaste appelé « Corridor de la Meuse » et bénéficie à ce titre des mesures Natura 2000. Le document d'objectif du site a été approuvé en juillet 2019.

Cet outil apporte des possibilités concrètes pour protéger et mettre en valeur la biodiversité. Les actions mises en œuvre dans ce cadre devront également être mises en cohérence avec les objectifs fixés par le label. Une attention particulière est donc portée au rapprochement de ces deux démarches (opérations, objectifs...). Des opérations convergentes sont déjà identifiées :

- information et sensibilisation du public aux grands enjeux et aux richesses écologiques du site ;
- actions en faveur des écosystèmes et des espèces, notamment pour les chiroptères ;
- maintien de zones en libre évolution.

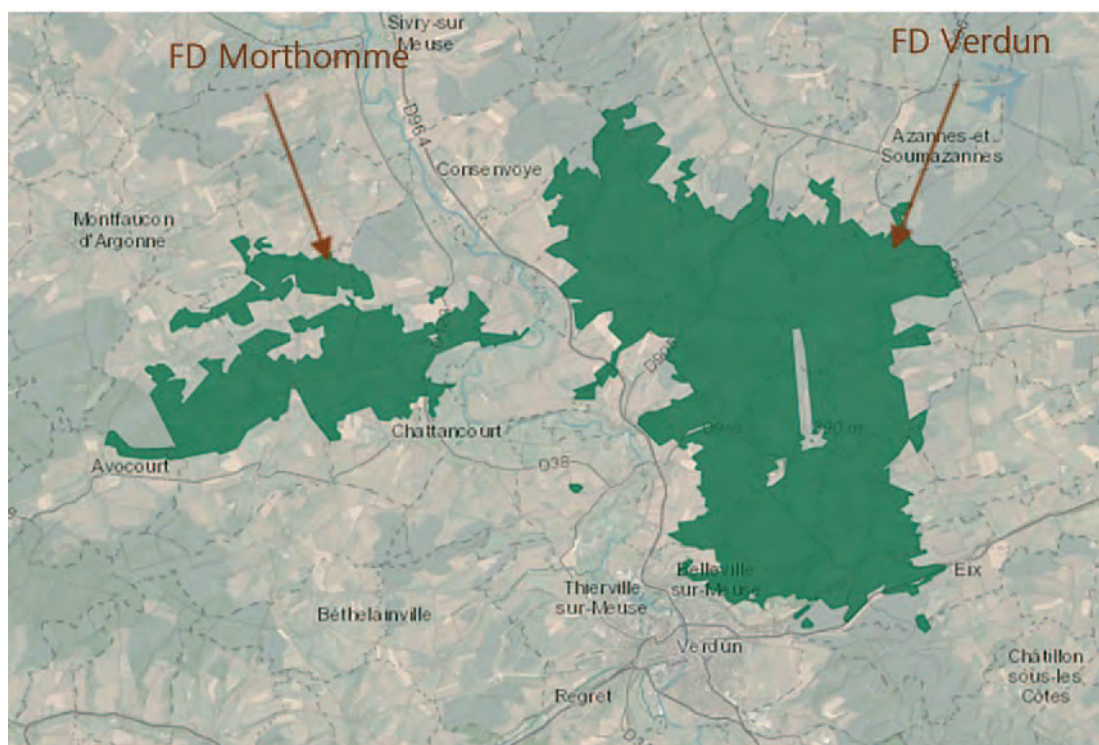
3.7.3. « Des Hommes et des arbres, les racines de demain » : un projet innovant enrichissant

Le projet « Des hommes et des arbres, les racines de demain » (DHDA) porté par la Métropole du

Grand Nancy a été éligible à l'action « territoire d'innovation » de l'appel à projet « programme d'investissements d'avenir » lancé par l'État.

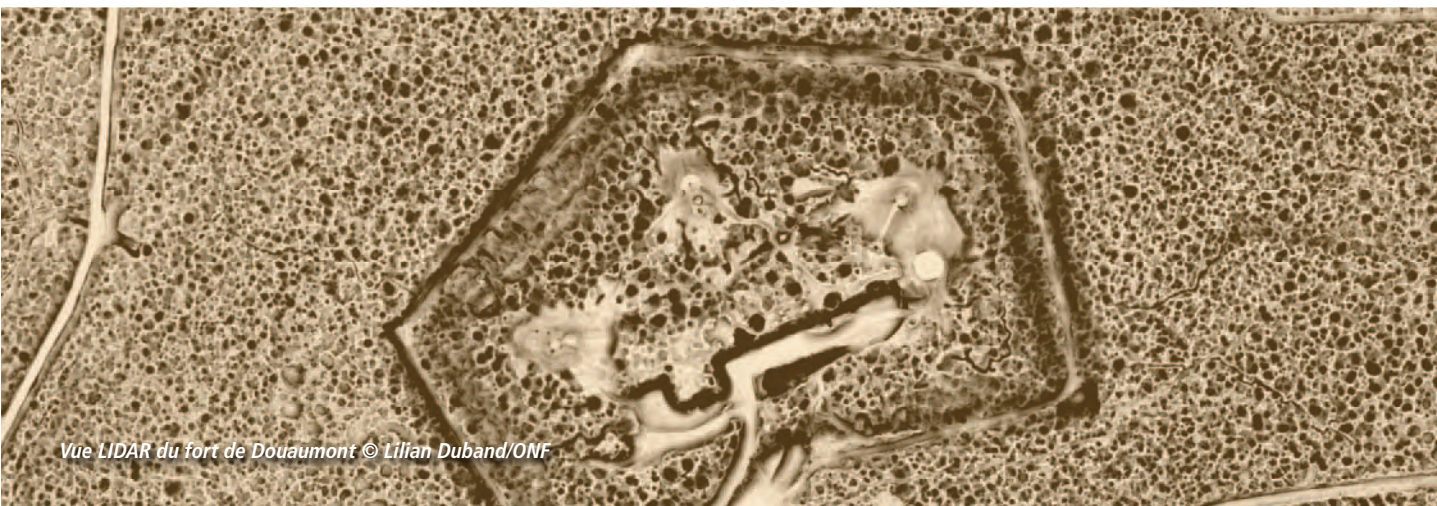
Ce projet a pour objectif de favoriser le bien-vivre commun des Hommes et des arbres, en développant sur le territoire une ingénierie d'excellence des services rendus par les arbres et en soutenant une économie performante autour de la forêt et du bois. Ce programme prévoit la réalisation sur 10 ans d'actions innovantes qui mettront en valeur la place des arbres dans le quotidien et l'économie, tout en prenant en compte les attentes sociétales, les changements climatiques à venir et en cours et une valorisation raisonnée des ressources locales.

Ce projet, centré principalement sur les territoires des Vosges et de l'agglomération nancéenne a secondairement été étendu à un territoire plus vaste. Il a été très vite établi que des liens pouvaient être noués avec le projet Forêt d'Exception® de Verdun par le biais d'actions communes aux deux démarches. Pour ce faire, les porteurs du projet DHDA ont été invités à certaines réunions stratégiques Forêt d'Exception® afin d'identifier ce type d'actions. DHDA est désormais identifié comme partenaire technique de la démarche Forêt d'Exception®, pour des actions à mener en commun.



Site Natura 2000 « corridor de la Meuse » © INPN

4. Le contrat de projet : de l'action en Forêt d'Exception



4.1. LE CONTRAT DE PROJET 2014-2019 : RETOUR SUR LE PREMIER PROGRAMME D'ACTION

4.1.1 Un premier Contrat de projet pour connaître le territoire, développer l'accueil, communiquer et partager

Le Contrat de projet 2014-2018 a été construit avec les partenaires autour de 3 volets déclinés en thèmes dans lesquels 30 actions ont été programmées. Ces actions sont présentées dans le tableau détaillé page 21 (Schéma ci-dessous).

Les trois volets ont été définis pour répondre aux objectifs suivants :

- **Volet 1** : développer les connaissances historiques et écologiques sur la forêt de Verdun, au regard de l'héritage de la guerre et d'un siècle d'évolution et définir une gestion forestière adaptée à ces enjeux, dans la continuité des actions engagées par les aménagements forestiers successifs.

- **Volet 2** : développer une offre de découverte répondant aux attentes exprimées par le public, accroître la fréquentation et allonger la durée du séjour des visiteurs.

- **Volet 3** : développer des outils de communication partagés, avoir un langage commun « Forêt d'Exception® », et animer le Contrat de projet.

4.1.2 Un premier Contrat de projet riche d'actions et d'enseignements

Une analyse de la mise en œuvre du Contrat de projet a été faite lors de la phase de bilan. L'objectif était de savoir quelles actions avaient été réalisées ou non, d'expliquer les écarts entre les réalisations et les actions prévisionnelles et de se prononcer sur l'intérêt de poursuivre certaines actions dans le cadre du prochain Contrat. Cette analyse des résultats a permis de faire apparaître les atouts et les points de blocage dans l'opérationnalité de la démarche Forêt d'Exception®.

Un bilan détaillé des actions est présenté dans les tableaux ci-après. Les trois parties suivantes proposent un bilan plus précis par volet et donnent quelques éclairages sur des actions emblématiques menées dans le cadre du précédent Contrat de projet.



Bilan des actions 2014-2019

- En vert : action réalisée
- En orange : action réalisée en partie
- En rouge : action non réalisée

Volet	Thème	Fiche action : description	Analyse de l'écart entre la réalisation et l'action initialement prévue	Poursuite de l'action		
				O/N	Perspective	
Acquisition et mobilisation de nouvelles connaissances en forêt	Inventaire du patrimoine culturel Mémoire de la Grande Guerre et travaux de recherche complémentaires	Inventaire du patrimoine culturel : inventorier le patrimoine culturel en utilisant le modèle numérique de terrain Lidar afin de connaître le patrimoine présent pour adapter la gestion et le valoriser.		0	Utilisation des données et connaissances à vulgariser et pour initier des opérations	
	Inventaire du patrimoine naturel Faune, flore, habitats, eau et zones humides	Inventaire du patrimoine naturel : réalisation d'études naturalistes (chiroptères, champignons saproxyliques, avifaune, flore obsidionale, lépidoptères, cours d'eau et zones humides) et définition de préconisations de gestion par rapport aux résultats de ces études		0	- Mise en place d'actions - Prévoir la communication et la vulgarisation des résultats	
		Redéfinir les conditions économiques et techniques : réalisation d'une étude sur l'adaptation de la gestion forestière par rapport aux contraintes liées au site	Seule la partie étude a été réalisée, la définition des méthodes adaptées et la mise en œuvre restent à faire	0	- Définir les modalités d'intervention techniques par rapport aux enjeux identifiés	
		Gérer le plateau de Douaumont : actualisation des diagnostics et réalisation d'un plan de gestion		0	- Mettre en œuvre des actions de gestion par rapport aux préconisations	
		Gestion adaptée du massif forestier	Préserver l'historique du boisement de conifères : afin de maintenir une empreinte résineuse sur le territoire tout en s'adaptant aux évolutions climatiques des études ont été réalisées (ex : études sur les essences résineuses adaptées) et des tests en gestion sur les sapins de Nordmann, bommuelleriana, cephalonica et le cèdre de l'atlas ont été mises en place		0	- Réalisation de test sur d'autres essences résineuse et surtout sur des essences feuillues
			Restaurer la qualité écologique des cours d'eau : réalisation de travaux de génie écologique sur les cours d'eau pour améliorer la qualité écologique	Seule la partie étude quia pris du retard a été réalisée sur la période 2014-2018. Les actions qui devaient en découler n'ont donc pas pu être commencées	0	- Des action en conformités avec les résultats de l'étude cours d'eau seront mises en place dans le prochain contrat de projet
	Publications scientifiques et techniques Transferts des connaissances au sein des réseaux d'experts	Publications scientifiques et techniques : chaque partenaire a contribué à la réalisation de nombreux supports de communication, à la promotion du label et à la diffusion d'informations par le biais de manifestations (salon tourisme, journée du patrimoine, journée internationale des forêts, 4 jours de Verdun...), d'articles de presse et de publications scientifiques		0	- La communication étant un élément incontournable, cette action doit être poursuivie avec une portée grand public plus importante	

Volet	Thème	Fiche action : description	Analyse de l'écart entre la réalisation et l'action initialement prévue		Poursuite de l'action	
			O/N	Perspective	O/N	Perspective
Offre touristique sur le champ de bataille	L'accueil sur le site Accueillir, servir et informer	Création et animation d'un Pôle d'accueil: disposer d'un espace au Mémorial intégrant un comptoir d'accueil, une maquette Lidar, un espace d'information et d'exposition...	L'utilisation de cet espace dédié à Forêt d'Exception® a été supprimé pour être installé au 1 ^{er} étage. Le prochain contrat de projet devra prévoir l'implantation d'un point d'accueil sur le champ de bataille, par l'aménagement de cet espace ou en créant un pôle dédié	0	- Le Mémorial a réaménagé son RDC. L'espace dédié à Forêt d'Exception® a été supprimé pour être installé au 1 ^{er} étage. Le prochain contrat de projet devra prévoir l'implantation d'un point d'accueil sur le champ de bataille, par l'aménagement de cet espace ou en créant un pôle dédié	
		Création d'un kiosque périphérique : création d'un point d'accueil à l'extérieur sur le champ de bataille	Manque d'opportunités	0	- Il semble pertinent de prévoir un espace d'accueil sur le champ de bataille en lein peut être avec l'action précédente	
		Requalification les forts : au fort de Vaux, création d'une passerelle sur la super structure et installation de panneaux d'information pédagogique. Au fort de Douaumont, réaménagement du parking avec un espace végétal et remise en service de l'entrée de guerre historique	0	- Une deuxième phase est prévue pour cette action avec le réaménagement des casemates à l'intérieur du fort		
		Gérer durablement le musée de plein air : réalisation de plan de gestion pour une gestion durable	0	Mise en œuvre d'actions		
L'offre de paysages Révéler l'esprit des lieux	L'offre de paysages Révéler l'esprit des lieux	Lire les grands paysages de la forêt de Verdun : création de support de lecture du paysage sur le fort de Douaumont	Cette action n'est pas faisable techniquement	0	Sur un plan technique cette action comme définie ne peut être mise en place. En revanche, de nouveaux moyens peuvent être envisagés comme les outils numériques ou l'utilisation de la terrasse du Mémorial qui semble plus adaptée	
		Voir les sols du champ de bataille sous la forêt : ouverture paysagère pour voir les sols du champ de bataille sous la forêt	- L'entretien et le maintien ouvert de ces espaces n'ont pas été poursuivis pour tous les sites	0	- Identifier les espaces qui mériteraient d'être entretenus et planifier l'entretien	
		Découvrir l'histoire, avec 4 parcours pédestres : création de 5 parcours pédestres sur la thématique histoire, nature, forêt	Il y a eu la création de 5 parcours pédestre multi thématique (histoire, forêt, nature...) au lieu de 4 parcours orientés histoire et 2 nature comme initialement prévus	0	- Communiquer sur la présence de sentiers en forêt de Verdun - Valoriser les aménagements existants - Développer des outils numériques pour faire vivre ces sentiers - Développer les animations et visites guidées - Prévoir l'entretien de ces infrastructures	
		Découvrir les milieux naturels, avec 2 parcours sur Froideferre et le plateau de Douaumont : création de 5 parcours pédestres sur la thématique histoire, nature, forêt	Le projet initial prévoyait un parcours unique "quadrilatère des forts"	0	- Communiquer sur la présence de sentiers en forêt de Verdun - Valoriser les aménagements existants - Développer des outils numériques pour faire vivre ces sentiers	
L'offre de découverte autour des sites majeurs Aménager de nouveaux parcours	L'offre de découverte autour des sites majeurs Aménager de nouveaux parcours	Circuit du quadrilatère des forts, avec un parcours accessible à tous : création du quadrilatère des forts, soit 4 boucles VTC et une boucle reliant les 4 forts	Les villages détruits ont été signalés pour être bien identifiés mais il n'y a pas eu création d'une "route des villages détruits"	N	- Développer les animations et visites guidées - Prévoir l'entretien de ces infrastructures	
		Signalisation de la route des villages détruits : création d'une signalisation indiquant les villages détruits à partir de la route départementale				

Volet	Thème	Fiche action : description	Analyse de l'écart entre la réalisation et l'action initialement prévue	Poursuite de l'action	
				O/N	Perspective
Communication et partage de l'information	Outils innovants et supports de communication partagés	Développement des outils numériques (accès et couverture réseaux)	Toujours en cours	O	- Plan fibre - Lien avec l'offre de service à développer
		Structuration de l'offre touristique : développement de QR code pour proposer une accessibilité immédiate à l'information	Le QR n'était plus l'outil numérique adapté	O	- Développer l'outil numérique pour donner de l'information au public par le biais d'outils modernes - Des applications numériques ont été créées (CD55, mémorial) - Réfléchir au moyen de diffusion/de communication de ces applications
		Structuration de l'offre touristique : carte "champ de bataille Verdun" : installation de panneaux relais informations (RIS) qui permettent de se repérer sur le champ de bataille et de voir les points d'intérêt	Il était prévu la création d'un document pour se situer et non de panneaux	O	- Réfléchir à la réalisation d'une carte où serait localisés également des sites d'intérêt autres que historiques
		Structuration de l'offre touristique - réalité augmentée : visualisation du champ de bataille en 3D sur le principe de la réalité augmentée		O	- Projet à reconduire en utilisant des technologies innovantes
		Structuration de l'offre touristique : création d'un pass découverte		O	- Action à poursuivre
		Mise en commun des visuels et du langage : communication sur forêt d'Exception® de chaque partenaire	Le logo Forêt d'Exception® a été utilisé mais il n'y a pas eu d'harmonisation des moyens de communication	O	- Créer une charte graphique Forêt d'Exception® qui pourrait être utilisée au moins pour la signalétique et les supports de communication
		Mise en commun - Projet Forêt d'Exception® sur internet : avoir un site dédié Forêt d'Exception®	Non réalisable	N	- Il semble difficile de créer un espace internet Forêt d'Exception® qui serait alimenté par tous les acteurs. - Chaque partenaire communique sur Forêt d'Exception® via leur site internet, il apparaît indispensable de poursuivre cette communication
		Mise en commun - Outils "relation presse" : relais d'informations sur Forêt d'Exception® par chaque partenaire	Il n'y a pas eu d'harmonisation, chaque partenaire a communiqué selon ses pratiques habituelles	O	- Poursuivre le partage des documents entre partenaires comme il est fait à l'heure actuelle sans mise en place d'une photothèque commune car les droits de chacun étant très différents il apparaît trop contraignant aux vues des bénéfices apportés de la mettre en place
		Mise en commun - Photothèque commune : création d'une photothèque commune	Non réalisable	N	
		Nouveaux relais d'information. Les 4 jours de Verdun : organisation de la manifestation "Les rencontres de Verdun"		O	
		Mise en place d'une charte aux prestataires hébergeurs et d'un plan de formation		O	- Formations des guides et des différents acteurs
		Nouveaux relais d'information. informations risques		O	- A poursuivre peut être sous un format différent ex : une charte du promeneur
		Animation du Copil et suivi des actions thématiques : mise en place et animation Copil, Commissions thématiques, Comité de suivi		O	- A poursuivre
		Animation du Copil et suivi des actions thématiques : mise en place et animation Copil, Commissions thématiques, Comité de suivi	Animation du Copil et suivi des actions thématiques : mise en place et animation Copil, Commissions thématiques, Comité de suivi	O	- A poursuivre
Animation du Copil et suivi des actions thématiques : mise en place et animation Copil, Commissions thématiques, Comité de suivi	Animation du Copil et suivi des actions thématiques : mise en place et animation Copil, Commissions thématiques, Comité de suivi	O	- A poursuivre		

a. Volet 1 : Acquisition et mobilisation de nouvelles connaissances en forêt

En 2014, l'intérêt environnemental et archéologique de la forêt de Verdun n'était déjà plus à démontrer. Il a d'ailleurs été l'un des arguments qui a joué en faveur de l'obtention du label. Cependant, bien des richesses du site restaient encore à découvrir. C'est pour cela que le premier Contrat de projet a fait la part belle à l'acquisition de connaissances et à la réalisation d'actions de gestion forestière.

Pour ce faire, sept actions ont été définies. Quatre d'entre elles ont été réalisées, deux l'ont été en partie et une n'a pu être mise en œuvre.

Les opérations non ou en partie réalisées correspondent surtout aux phases de travaux qui devaient être engagées suite aux études prévues. Celles-ci ayant été retardées ou plus longues qu'il n'était planifié, les travaux n'ont pas pu être réalisés comme initialement envisagé.

La plupart des actions concrétisées concernent la réalisation d'études : 10 études naturalistes ont été entreprises (chiroptères, flore obsidionale, zones humides...) ainsi qu'un inventaire du patrimoine archéologique sur la base des données récoltés lors d'un vol Lidar.

Les actions d'adaptation de la gestion forestière ont bien eu lieu et ont permis d'apporter des



Affiche de l'exposition sur les chiroptères © CD55

Une exposition sur les chiroptères réalisée par le Département de la Meuse est exposée au fort de Vaux et à la Citadelle de Verdun. Ce type d'action pourrait être développé pour communiquer sur les résultats des études et sensibiliser le public.

réponses opérationnelles pour la sylviculture de demain, notamment en termes de test d'essences. Il reste à mettre en pratique les résultats de l'étude sur l'utilisation de méthodes alternatives dans des sites aux contraintes multiples (sols sensibles, présence de vestiges...).

Et vous, comment vivez-vous Forêt d'Exception® ?

« Réalisée les 26 et 27 mars 2013 dans le cadre du projet « Forêt d'Exception® », la mission LiDAR de la forêt domaniale de Verdun a permis d'acquérir, sur les 100 km² du massif, des données altimétriques du sol du champ de bataille. Par sa capacité à traverser le couvert forestier, le rayon laser permet une description très précise des vestiges de guerre et de leur état de conservation. L'étude de ces « polémoformes » permet aujourd'hui de dresser la cartographie des enjeux archéologiques pour chaque parcelle forestière et de proposer un plan de conservation durable des vestiges. Désormais il est possible de hiérarchiser les secteurs à fort potentiel pour la recherche ou à vocation de valorisation patrimoniale. L'usage du LiDAR lève ainsi le voile sur plus de 80 ans de dynamique forestière ayant presque fait oublier le paysage de guerre du champ de bataille de Verdun ».

Stéphanie JACQUEMOT
Membre de la CT Histoire/archéologie
Ingénieure d'étude, Service Régional d'Archéologie, DRAC Grand Est



Stéphanie Jacquemot © DRAC

L'état des lieux disponible suite aux nombreuses études menées, bien que non exhaustif, permet de mieux connaître les richesses du site pour mieux les protéger, les mettre en valeur et sensibiliser le public à leur préservation.

La diffusion de toutes ces informations et la réalisation d'actions de vulgarisation associées reste toutefois à améliorer.

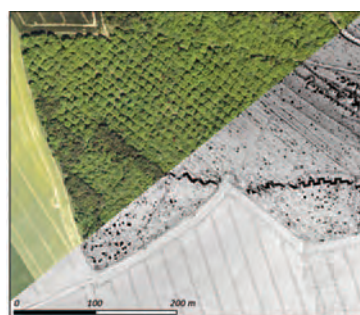
Ce premier volet a permis de recueillir de nombreuses informations et ainsi, de mieux appréhender les richesses de la forêt. Un travail important a été mené sur la base de ces investigations pour adapter la gestion forestière aux spécificités mises en évidence. Ce travail méritera d'être poursuivie puisque toutes les actions prévues n'ont pu être réalisées en totalité.

Z

OOM SUR UNE ACTION

L'inventaire LIDAR

Volet	1 : Acquisition et mobilisation de nouvelles connaissances
Thème	Inventaire du patrimoine culturel
Objectif	Connaître les patrimoines présents sous la forêt Hiérarchiser les vestiges et gérer de manière adaptée les peuplements forestiers Valoriser ces découvertes pour les visiteurs et dans un but scientifique
Porteur	ONF
Description du projet	La télédétection Lidar (Light detection and ranging) est un outil d'inventaire et d'analyse qui permet d'obtenir une vue en 3 dimensions du sol et des objets visibles. Sur le champ de bataille de Verdun, une acquisition de données télédétection Lidar a été réalisée en mars 2013 pour créer un modèle numérique de terrain (MNT) et un nuage de points en 3 dimensions.



Vue aérienne et vue Lidar de l'espace agricole et forestier
© Rémi De matos-Machado

Cet ambitieux projet a été mené en partenariat avec de nombreux acteurs (Ville de Verdun, Conseil départemental de la Meuse, Région Grand Est, armée française, associations et collectivités locales) et aussi avec des chercheurs, dont Jean-Paul Amat qui a réalisé une thèse sur les forêts de Guerre dans l'Arc meusien.

Le but de ce projet était de dresser un état des lieux des vestiges de guerre et des sites intéressants pour la biodiversité, afin de mieux connaître pour mieux préserver et adapter la gestion du site aux enjeux.

En forêt domaniale de Verdun, le Lidar est l'outil adapté pour :

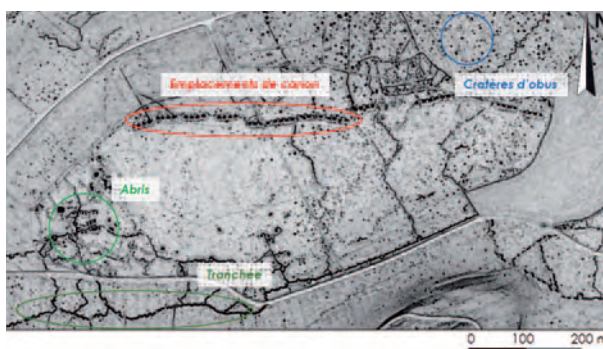
- visualiser, interpréter, cartographier les vestiges ;
- identifier et cartographier les sites de biodiversité (ex : marres forestières pour les amphibiens, sapes et ouvrages souterrains pour les chiroptères) ;
- géoréférencer les éléments du sol (ex : ligne de parcelle, cloisonnement d'exploitation, route...).

Une thèse a été soutenue qui avait pour objet l'Archéo-géomorphologie d'un champ de bataille de la première guerre mondiale : « l'exemple de la forêt domaniale de Verdun (Meuse, France) - Implications pour la conservation et la valorisation patrimoniale des paysages de guerre » (Rémi DE MATOS-MACHADO). Elle a permis de donner des nombreux résultats quant aux vestiges et habitats naturels présents et sur l'interprétation historique du champ de bataille.

Ce projet sera poursuivi lors du prochain contrat : analyse de résultats complémentaires que ce soit au niveau archéologique ou écologique, préconisations de gestion pour concilier préservation du patrimoine historique et, environnemental avec la gestion forestière, vulgarisation et utilisation de ces nouvelles connaissances pour sensibiliser et informer le public...



Abri souterrain
© Rémi De matos-Machado



Interprétation du camp Allemand d'Ormont d'après la vue Lidar
© Rémi De matos-Machado

b. Volet 2 : Offre touristique sur le champ de bataille

Le champ de bataille de Verdun attire depuis des décennies des centaines de milliers de visiteurs et il était attendu que le centenaire augmenterait cette fréquentation. L'offre d'accueil était déjà importante sur le site (activité, événements, établissements...), mais il est apparu dès 2014 que les conditions d'accueil méritaient d'être améliorées. Ce deuxième volet du Contrat de projet devait répondre à cet objectif. Dix actions ont été proposées et avaient pour objectif de centraliser et de rendre accessible l'information pour le public ainsi que de renforcer la préservation du site en vue d'un élargissement de l'offre touristique.

Seules deux actions de ce volet n'ont pas pu être réalisées. La création d'un support de lecture du paysage sur l'un des forts s'est notamment avérée non faisable techniquement.

L'action de création d'un pôle d'accueil dédié à Forêt d'Exception® au sein du Mémorial a été partiellement réalisée. En effet, l'espace aménagé à l'intérieur n'a pas rempli pleinement sa fonction et le réaménagement du Mémorial en 2020 n'a pas conservé cet espace à l'endroit initial.

Des actions ont, en revanche, permis d'accroître l'offre d'accueil. Des sentiers pédestres et cyclables ont été créés et la mise en place d'un réseau d'information a permis au public de mieux se repérer sur le champ de bataille. La requalification des forts offre, en outre, aux visiteurs des aménagements de qualité.

Et vous, comment vivez-vous Forêt d'Exception® ?

« L'agence territoriale de Verdun a sollicité en 2014 le bureau d'études Lorraine de l'ONF, afin de l'accompagner sur la définition et la mise en œuvre de la mise en tourisme du champ de bataille de Verdun, action-phare du premier Contrat de projet de la Forêt d'Exception de Verdun.

Pour se faire, sur la base d'un travail débuté localement, il a fallu définir précisément l'implantation et le contenu de 5 circuits pédestres et d'un itinéraire cyclable constituant le quadrilatère des forts. Cette phase terrain s'est déroulée au cours du premier semestre 2014, en lien étroit avec les gestionnaires de la forêt.

Il s'en est suivi une phase de définition des travaux d'aménagement et de valorisation pour ces circuits au cours du deuxième semestre 2014 et premier semestre 2015.

Du fait de difficultés techniques, de divergences de points de vue et des délais d'instruction du dossier réglementaire longs, la mise en place de ces sentiers a été plus laborieuse et plus tardive que prévue. Cependant les engagements auprès des partenaires ont pu être tenus et les sentiers ouverts au public en 2016. Ces sentiers constituent une des réalisations majeures du premier label, particulièrement appréciée du public. Nous sommes très fiers d'avoir travaillé sur ce formidable projet et d'avoir œuvré pour cette belle réalisation. Leur entretien et leur mise en valeur représentent un des enjeux du prochain label ».



Joël Day © Le Monde

Mathias BRUNET

Responsable de l'unité de production Lorraine-Champagne-Ardenne, agences études,
ONF Direction territoriale Grand-Est
et

Joël DAY

Conducteur de travaux (précédemment technicien forestier territorial en charge d'une partie de la forêt domaniale de Verdun), unité de production de Verdun

Le bilan de ce volet fait apparaître que les actions en lien avec l'accueil du public menées sur le champ de bataille nécessitent d'être complétées, notamment par la mise en place d'un point d'accueil dédié

à Forêt d'Exception®. Elles devront donc être poursuivies et complétées pour répondre à cette demande renouvelée.

Z

OOM SUR UNE ACTION

Création de sentiers pédestre

Volet	2 : Offre touristique sur le champ de bataille
Thème	l'Offre de découverte autour des sites majeurs
Objectif	Valoriser le champ de bataille Proposer une offre nouvelle Diversifier l'offre en développant un volet Nature en plus du volet historique Allonger la durée de séjour des visiteurs Informers le public sur l'évolution du champ de bataille depuis la fin de la guerre Expliquer la gestion pratiquée sur ce territoire Sensibiliser les visiteurs à la nécessité de protection et aux différents enjeux de ce territoire (production de bois, biodiversité, histoire, tourisme...)
Porteur	ONF
Description du projet	Cinq sentiers (Vaux, Froideterre, Douaumont, Thiaumont et Souville) ont été créés dans le cadre du label sur le champ de bataille, accessibles au grand public, qui permettent de découvrir l'histoire de la bataille de Verdun, la forêt, la biodiversité...



Sentiers pédestres sur le champ de bataille
© SIG/ONF Verdun



Sentier pédestre Forêt d'Exception
© Gersende Gérard/ONF



Inauguration du sentier de Douaumont
le 21 juin 2017 © Karine Duret/ONF

La distance des parcours proposés autour de forts et ouvrages du champ de bataille s'échelonne de 600 m à 6 km (temps - estimé : entre 20 minutes et 2h30).

La signalétique de ces sentiers est composée de panneaux positionnés à chaque départ de sentiers. Ils ont un format au format 1 m x 1 m recto-verso. Le recto est commun aux 5 circuits : il présente le contexte de la bataille de Verdun et le descriptif de la démarche Forêt d'Exception®. Le verso est spécifique à chaque parcours, avec les points d'intérêt du circuit avec des données historiques et des illustrations. Les sentiers sont balisés par un fléchage spécifique. Il a été fait le choix de mettre un minimum de signalétique sur ces sentiers pour ne pas dénaturer les lieux.

Afin que le public puisse avoir accès à l'information tout le long de leur promenade, des plaquettes recto verso en format papier ont été réalisées par Meuse Attractivité pour chaque parcours. Elles sont également téléchargeables sur le site de Meuse tourisme et disponibles à l'office de tourisme de Verdun. Elles reprennent les informations des panneaux de départ des sentiers.

Ces sentiers sont entretenus et sécurisés afin d'offrir au public des aménagements de qualité.

Le développement des outils numériques est une piste de réflexion pour le prochain de contrat de projet, afin de valoriser ces parcours et de fournir davantage de contenu informatif aux visiteurs.

Le Département de la Meuse a proposé également un projet de valorisation dans le contrat 2021-2025.



Plaquette des sentiers réalisée par Meuse Attractivité

c. Volet 3 : Communication et partage de l'information

Faire vivre le label implique de mettre en place des modalités de pilotage et d'animation permettant aux partenaires de se rassembler derrière des valeurs partagées. Cette nécessité de partage implique également de développer des outils de communication adaptés à destination des partenaires.

C'est dans cet objectif qu'un troisième volet dédié regroupant 13 actions a été inclus au Contrat de projet initial.

Lors de sa réalisation, 5 actions ont été mises en œuvre en totalité, 5 partiellement et 3 n'ont en revanche pas pu être concrétisées.

Ce troisième volet est celui pour lequel la proportion d'actions réalisées totalement est la plus faible.

Z

OOM SUR UNE ACTION

Les rencontres de Verdun

Volet	3 : Communication et partage de l'information
Thème	Outils innovants et supports de communication partagés
Objectif	Attirer un public plus large et varié
Porteur	Conseil départemental de la Meuse-Mission histoire
Description du projet	Depuis 2015, tous les ans, la bataille de Verdun est commémorée lors des « Rencontres de Verdun » (ou les « 4 jours de Verdun avant 2014 »). Durant quatre jours, le département de la Meuse et ses partenaires proposent un circuit artistique, des spectacles, une conférence musicale, des activités pédagogiques ou sportives, une projection de film, des expositions... Lors de ces journées, la Forêt d'Exception de Verdun est mise en valeur à travers diverses activités culturelles, historiques et ludiques. En voici quelques exemples :

En 2015, une marche mémorielle a eu lieu sur le champ de bataille. Un parcours balisé d'environ 5 km était proposé au public avec un circuit partant du fort de Vaux et passant par le village (de Vaux ?) détruit avant de revenir sur le site. Des animations sur le thème des musiciens en guerre ont également eu lieu le long du parcours avec la participation de chorales, et d'associations reconstituantes.

En 2016, une randonnée pédestre proposant deux circuits (de 12 km et 6 km) entre les villages d'Ornes, Maucourt et Gincrey, a eu lieu, ainsi que des activités culturelles permettant la découverte de la forêt à travers l'art.

En 2017, des vols en immersion ou en double commande étaient proposés au public sur le champ de bataille (Fort de Vaux et village détruit d'Ornes). Avec des drones, les scolaires et le grand public ont pu découvrir les vestiges de la Grande Guerre par la troisième dimension et apprécier différemment la découverte de la forêt.

En 2017 et 2018, un circuit culturel, composé d'artistes de différentes disciplines et nationalités, invités à créer *in situ* le jour même, était mis en place sur les villages détruits : Beaumont-En-Verdunois, Bezonvaux, Cumières-Le-Mort-Homme, Douaumont, Fleury-Devant-Douaumont, Haumont-Près-Samogneux, Louvemont-Côte-Du-Poivre, Ornes, Vaux-Devant-Damloup. Imprégnés par la magie du massif forestier, ils ont œuvré à la création, inspirés par l'environnement dans lequel ils évoluaient.

Des scolaires originaires de la Grande Région, et des pays transfrontaliers, ont été accueillis sur le champ de bataille pour élever à hauteur du fort de Vaux les couleurs de l'Europe et de leurs pays. Cet événement a été l'occasion de faire découvrir la forêt et de sensibiliser au label Forêt d'Exception des élèves français, belges, luxembourgeois et allemands.

Cette action a connu une fréquentation importante et touche un public large (grand public, scolaire, touristes...). Le succès de ces journées en font une action qui devrait être reconduite lors du prochain contrat de projet.



Reconstituteurs au village de Vaux
© Mission histoire - CD 55



Photo de Fort de Vaux prise par drone
© Mission histoire - CD 55



Artistes à fleury devant-Douaumont
© Mission histoire - CD 55

L'analyse montre que les actions de communication et la mise en commun des outils n'ont pas toujours été mises en œuvre. Ceci s'explique par le fait que la mise en œuvre du Contrat de projet s'est centré prioritairement sur la réalisation d'études et d'actions concrètes, ainsi que sur le développement d'une offre touristique riche et adaptée au contexte particulier des commémorations du centenaire. Le temps, l'énergie, les moyens investis pour ne pas manquer ce grand rendez-vous n'ont pas toujours permis de mener à bien tous les projets planifiés, sans que cela n'enlève l'intérêt ou le besoin de les voir un jour se concrétiser.

4.1.3 Que retenir de ce premier Contrat de projet ?

Sur les 30 actions programmées dans le Contrat de projet 2014-2018, le bilan montre que :

- 16 actions ont été réalisées, que leurs contenus aient été modifiés par rapport à ce qui était initialement prévu ou non ;
- 8 actions ont été réalisées partiellement ;
- 6 actions n'ont pas été réalisées par manque de temps ou de moyens ou parce que le projet initial s'est avéré finalement inadapté (ex : usage de QR code).

L'analyse des actions a également intégré une approche qualitative qui a permis de s'interroger sur les difficultés rencontrées. Il s'agit d'informations importantes pour mener à bien le prochain Contrat de projet. Ce travail a aussi permis de déterminer les actions à poursuivre ou à abandonner dans le prochain Contrat, tout en ouvrant de nouvelles perspectives par la définition de nouvelles actions à lancer (tableau du bilan des actions 2014-2019). L'acquisition des données et la réalisation d'actions à visée touristique sont les thématiques qui ont rencontré les réussites et les succès les plus nombreux. La mise en œuvre d'un point d'accueil n'a pas été optimale et mérite d'être poursuivie et certainement repensée. Un sujet doit être reconduit et amélioré ; il s'agit de la mise en œuvre d'outils de communication et d'un langage commun permettant à tous les partenaires de se fédérer autour d'un projet partagé.

Ce premier Contrat de projet fut pour tous les partenaires l'occasion d'apprendre une nouvelle façon de valoriser le territoire de la forêt de Verdun et de travailler en partenariat. De nombreux projets ont vu le jour, certains seront reconduits, de nouveaux

émergeront et ceux qui n'ont pu être réalisés offrent une belle marge de progression et des perspectives d'approfondissement lors des cinq années à venir.

4.2. LE CONTRAT DE PROJET 2021-2025 : DE L'AMBITION ET DE NOUVELLES ACTIONS

Le travail d'élaboration du nouveau Contrat de projet s'est effectué sur la base du bilan du Contrat 2014-2019. Le nouveau programme d'action s'est construit autour de quatre axes définis au préalable de manière concertée pour répondre aux perspectives et orientations souhaitées par les partenaires.



Les 4 axes du contrat de projet 2021-2025
Forêt d'Exception; Verdun © Anaël Hillard/ONF

21 actions ont ensuite été proposées (Cf. Tableau des actions en annexe 6).

Le premier axe « La Forêt d'Exception de Verdun, un territoire de résilience à découvrir » se concentre sur la valorisation du territoire par et pour l'accueil du public. Il regroupe les actions qui ont pour but de mettre en valeur la forêt de Verdun, de créer des infrastructures de qualité et une offre d'accueil cohérente et harmonisée autour de Forêt d'Exception®. Cet axe poursuit également l'objectif de mettre en valeur les projets déjà réalisés lors du premier Contrat. Certaines des actions vont permettre de disposer d'aménagements existants réalisés pour l'accueil des visiteurs. C'est notamment le cas de celles qui concernent le réaménagement ou la création d'aires de repos, ou la requalification

intérieure des forts de Vaux et de Douaumont (requalification extérieure réalisée dans le cadre du premier Contrat).

Une des actions innovantes de ce programme d'action est « sensibiliser, informer le public et surveiller le champ de bataille ». Il n'est désormais plus uniquement question d'informer le visiteur mais d'aller à sa rencontre par le biais « d'ambassadeurs du champ de bataille » afin de mieux promouvoir le site. Il est également question de créer une offre touristique commune Forêt d'Exception®. Il s'agira pour les partenaires de se concerter pour mettre en place une offre de prestations cohérente à destination du grand public. Cette offre englobera, entre autres, les projets déjà créés, tels que les sentiers pédestres qui ont vu le jour durant le premier label. Ceux-ci pourront être valorisés par la mise en place d'outils dématérialisés abordant des sujets tels que l'histoire ou la biodiversité, afin de présenter au public la forêt sous tous ses aspects.

L'axe « préserver les richesses et les protéger des aléas » regroupe des actions ayant pour but de préserver les atouts de la forêt. Lors de la phase de diagnostic réalisée dans le précédent Contrat de

projet, de nombreuses connaissances ont été acquises. Tout logiquement, il est maintenant attendu d'identifier plus précisément ces richesses pour les protéger, en veillant en plus à anticiper les bouleversements futurs (changement climatique, crise sanitaire...). Faisant suite notamment aux données acquises grâce au relevé Lidar et en lien avec l'élaboration de l'aménagement de la forêt de Verdun, l'action « Prendre en compte les enjeux historiques et archéologiques » va permettre de différencier des zones présentant des enjeux différents de préservation et ainsi, mettre en œuvre une gestion adaptée pour chacune d'elles. Le patrimoine archéologique sera également protégé via l'inscription ou le classement des sites remarquables et par la mise en œuvre d'une gestion personnalisée (recensement, conservation) des collections issues du champ de bataille. Les richesses environnementales seront également préservées. Les inventaires naturalistes menés entre 2014 et 2019 ont permis de parfaire la connaissance de certains taxons (chiroptères, fonge, lépidoptères...) ou milieux (pelouses calcaires, zones humides) et des mesures de protection adaptées doivent désormais être définies. Ce sera notamment l'objet de l'action « Réaliser des actions en faveur des écosystèmes et des espèces ».

Et vous, comment vivez-vous Forêt d'Exception® ?

Les verdunois les plus anciens, gardent en eux de grands et beaux souvenirs de leur forêt de Verdun, les cérémonies du souvenir, bien sûr, mais aussi les promenades d'été ou d'hiver dans la neige (avec parfois les skis au pied...), les cueillettes du muguet, les découvertes de cette nature mystérieuse recouvrant une terre martyrisée mais si attachante. Et ils ont vu, au fil des ans, leur forêt se transformer par les évolutions sylvicoles et économiques.

Aujourd'hui la labellisation « Forêt d'Exception® » a permis la prise en compte affirmée de la préservation de la biodiversité. Le premier Contrat de projet a permis d'établir un état des lieux dans de nombreux domaines naturalistes, faune (insectes, oiseaux, batraciens...) et flore ; les nombreux points d'eau et sources sont repérés et protégés.

L'élan est donné et le deuxième Contrat aura à mettre en lumière, à la suite des lieux de mémoire, l'exceptionnelle présence de la biodiversité pour permettre au passant et visiteur du massif d'appréhender au mieux la forte résilience de la biodiversité sur ces terres si bouleversées et la volonté des responsables de poursuivre sa préservation.

L'arbre... il te regarde. Tu regardes l'arbre, il t'écoute. Il n'a pas de doigt, il ne peut pas parler. Mais cette feuille... elle pompe, pousse, pousse dans la nuit. Quand tu dors, tu rêves quelque chose. L'arbre et l'herbe pareils. (Bill NEIDJIE) ».

Bernard STOUFFLET

Membre de la CT Forêt/environnement et du COPIL
Administrateur Meuse Nature Environnement

Et vous, comment vivez-vous Forêt d'Exception® ?

« En début d'année 2018, un phénomène nouveau est apparu dans la forêt, sur le site du village détruit de Fleury.

Des aiguilles d'épicéas jonchaient le sol par endroit et ces arbres paraissaient se dessécher.

Bien sûr, les services de l'ONF ont rapidement identifié le responsable : « Le Scolyte ».

Mais au-delà de cet insecte endémique de nos régions, c'est avant tout le manque d'eau et donc le réchauffement climatique qui est la cause première de ce phénomène.

Et que préconiser pour la forêt : l'abattage des arbres morts et la replantation d'essences résistantes à ce changement climatique.

Le village de Fleury devant Douaumont est un village détruit de 1916. Il a la particularité de n'avoir pas de ruines apparentes mais un sol bouleversé, portant encore les stigmates du bombardement qui le détruisit de mai à août 1916.

Il fallait donc le protéger et faire en sorte que l'abattage se fit de manière douce pour les parties les plus emblématiques du village. C'est le cheval qui fut choisi pour tracter les troncs abattus manuellement.

Le travail n'est pas terminé et il faut encore nettoyer les restes de l'abattage. L'essentiel, pour moi, a été préservé. Le village sera bientôt de nouveau accessible aux visites qui sont nombreuses sur ce site de mémoire ».



Jean-Pierre Laparra © France 24

Jean-Pierre LAPARRA

Membre de la CT Histoire/archéologie
Maire du village détruit de Fleury-devant-Douaumont

Au regard des enjeux particuliers liés à la forêt de Verdun (sols sensibles, vestiges, milieux naturels, espèces protégées, fréquentation touristique...), une adaptation des interventions d'exploitation s'impose. Il semble impératif de rechercher des solutions innovantes permettant d'aboutir à une gestion multifonctionnelle soucieuse de ces enjeux. Durant le premier Contrat de projet, des techniques d'exploitation des bois alternatives (débardage à cheval par exemple) ont été menées notamment sur les secteurs sensibles et à enjeux (villages détruits, sites à forte fréquentation touristique...). La poursuite de ce premier travail et l'intégration à la réflexion des contraintes supplémentaires engendrées par le réchauffement climatique sont prévues dans le cadre de l'action « Mettre en œuvre des actions de gestion forestière dans des contextes spécifiques ».

Cette action est envisagée dans le cadre de l'axe 3 qui place l'innovation et la prise en compte du

changement climatique au cœur des préoccupations des partenaires. Le suivi des écosystèmes fragilisés par le changement climatique, sur la base des données récoltées dans le cadre du premier Contrat de projet est une des actions proposées. Des actions sylvicoles de terrain telles que la poursuite des tests de nouvelles essences et de pratiques sylvicoles alternatives sont également prévues.

Forêt d'Exception® est un projet territorial qui mérite d'être connu et reconnu, par le grand public mais aussi par acteurs du territoire. Promouvoir ce beau projet, se fédérer derrière ce label, valoriser et créer des partenariats, s'appuyer sur des réseaux, voilà les défis que le nouveau Contrat de projet prévoit de relever dans le cadre de son 4ème axe. Les actions de cet axe font la part belle à la communication, à la promotion et à l'ouverture vers d'autres partenariats. L'action « Promouvoir le label au travers d'évènements culturels » permettra d'améliorer

la visibilité auprès d'un large public. Ceci est notamment prévu dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de communication à destination tant de l'interne que de l'externe, qui mobilisera tous les supports et canaux existants (internet, support papier...).

Le Contrat de projet a également pour objectif d'amorcer de nouveaux partenariats. L'animation et le suivi du label restent des préoccupations centrales. Afin de renforcer les partenariats, le nouveau Contrat de projet prévoit notamment la mise en place d'une 4^e Commission technique.

Le projet 2014-2019, qui a initié la démarche à Verdun, se devait d'être à la hauteur. Il s'agissait en effet de répondre aux attentes fortes exprimées par les partenaires et renforcées par les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale. Le défi a été relevé : la démarche a proposé un cadre de concertation adapté au contexte local et les actions mises en œuvre durant les 6 années du premier Contrat de projet ont permis de fédérer les différents acteurs autour d'un projet commun et de pérenniser la dynamique ainsi créée. Le bilan est globalement positif et a poussé les acteurs à chercher à aller plus loin pour cette nouvelle période qui débute. La motivation des

partenaires est là, et cette nouvelle période s'annonce aussi passionnante que celle qui vient de s'écouler.

Le nouveau programme d'action se place dans la continuité du précédent sans pour autant manquer d'ambition. Profiter de ce qui a été fait avant, des fruits du premier Contrat de projet, des connaissances acquises, les mettre en valeur, compléter ce travail avec des actions novatrices, voilà comment a été imaginé ce Contrat de projet.

Il propose une déclinaison opérationnelle des grandes orientations que se sont fixés les partenaires pour les cinq prochaines années : prendre en compte le changement climatique, innover, s'ouvrir à d'autres partenariats et conforter les réseaux existants, valoriser les aménagements existants, communiquer, faire connaître le label et continuer sans relâche à se fédérer autour d'un projet commun.

Les premières années de vie du label ont été très positives. Cette aventure collective a permis d'initier des partenariats, des projets et de faire vivre un territoire ensemble. En 2020, ce travail doit se poursuivre. Les partenaires l'ont souhaité et se sont engagés pour cela.

Et vous, comment vivez-vous Forêt d'Exception® ?

« Le label renouvelé, par sa gouvernance renforcée, ses orientations stratégiques et ses actions programmées, conforte et amplifie la colonne structurante de la première période : la forêt de Verdun est territoire et laboratoire de l'innovation. Le deuxième Contrat de projet conforte les acquis, les objectifs du label et les moyens d'y parvenir :

- comprendre, suivre, voire anticiper, les effets interagissant du changement climatique et de la (première) crise phytosanitaire ;
- responsabiliser une équipe de porteurs de projets et d'acteurs ;
- exposer et communiquer sur les méthodes et les résultats, dans les réseaux régional et national des forêts labellisées d'une part, dans le grand public d'autre part ».



De Gauche à droite : Jean-Paul Amat, Brigitte Macron, Emmanuel Macron, Jean-Pierre Laparra © Est Républicain

Jean-Paul AMAT

Membre de la CT Histoire/archéologie, Forêt/environnement et du COPIL
Professeur de géographie émérite, Sorbonne université

De l'envie et de l'engagement de tous est né un nouveau projet pour la période 2021-2025 : Un label qui évolue et se veut encore plus en adéquation avec son territoire, adapté aux changements à venir et, un beau programme d'actions.

Les perspectives pour les cinq prochaines années relèvent d'une ambition, d'une volonté affirmée de mener ensemble ce projet autour et pour la Forêt d'Exception de Verdun.

C'est pour cela que les coprésidents et les partenaires demandent le renouvellement du label Forêt d'Exception®, Verdun.



Crête de Froideterre, retranchement d'artillerie © ONF



Ophrys Bourdon © Anaël Hillard/ONF

5. Conclusion



VERDUN

Le Département de la Meuse et l'Office National des Forêts ont œuvré conjointement, en lien avec la Fondation du Patrimoine, à l'attribution du label « Forêt d'Exception® » pour le massif forestier du champ de bataille de Verdun.

Ce label fut acquis en 2014 pour une durée de cinq ans considérant les attraits historiques et environnementaux de cette forêt unique recelant de nombreux vestiges de la Grande Guerre. Il est venu aussi saluer en quelque sorte les efforts que nous avons consentis pour être au rendez-vous du centenaire de la Première Guerre mondiale.

Cette forêt est unanimement reconnue par les visiteurs de tous horizons tout en faisant partie du patrimoine meusien. Elle est en effet liée à l'histoire de notre territoire, à celle de nos familles comme à celle de nombreux français dont l'aïeul est venu contrer l'envahisseur dans la fournaise de la bataille de Verdun.

Plus de cent ans après les combats, ce label reste attaché à l'identité d'une forêt, de mieux en mieux reconnue, même si le réchauffement climatique et les scolytes ont quelque peu changé sa physionomie. Elle n'en reste pas moins l'écrin de nombreux vestiges et le linceul de nombreux soldats Français et allemands, victimes de l'une des plus grandes tragédies de l'humanité.

Aujourd'hui, il nous faut reconduire ce label en tenant compte du travail de réflexion et des propositions de nombreux acteurs de l'histoire, afin d'inscrire mieux encore ce massif dans une démarche de découverte et de dynamique touristique.

Tournons-nous vers l'avenir, favorisons les initiatives, poursuivons les travaux déjà initiés afin de réussir ensemble le renouvellement de ce label.

« Forêt d'Exception® » est un projet crucial pour la Meuse qui renforce le territoire dans sa position de référent de rang national et international pour l'histoire de la Grande Guerre.

Unissons nos efforts, dépassons les obstacles de crise sanitaire qui touche les épicéas, donnons plus de sens à ce massif forestier, en conjuguant son histoire et ses attraits environnementaux.

Il s'agit véritablement de fabriquer un espace d'interprétation, d'expertises et de transmission.



Claude LEONARD

Coprésident du Comité de Pilotage Verdun, Forêt d'Exception®
Président du Conseil Départemental de la Meuse

6. Annexes



VERDUN



Annexe 1 : Composition du Comité de pilotage, Verdun, Forêt d'Exception®, actualisé en 2020

Annexe 2 : Fiche action 2.3.FE : Garantir l'équilibre faune-flore et la gestion durable

Annexe 3 : Fiche ONF « le projet Giono »

Annexe 4 : Fiche ONF « îlot d'avenir »

Annexe 5 : Fiche action 4.2.T « Animer le label et suivre le Contrat de projet »

Annexe 6 : Liste des actions du Contrat de projet 2021-2025

Annexe 1 : Composition du comité de pilotage, Verdun, Forêt d'Exception®, actualisé en 2020



COMITÉ DE PILOTAGE FORÊT D'EXCEPTION®

Coprésidence

Le Directeur territorial de l'Office national des forêts Grand Est

Le Président du Département de la Meuse


Il est composé de

Le Préfet de la Meuse	DREAL Grand Est
Le Président du Conseil régional Grand Est	DRAC Grand Est
Le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Verdun	Fédération départementale des chasseurs de la Meuse
Le maire de Verdun	Fédération des communes forestières de la Meuse
Les conseillers départementaux	Direction départementale des territoires 55
Le Général de corps d'armée commandant la région Terre Nord-est	Meuse nature environnement
	ONF agence de Verdun
	Région Grand Est
	Jean-Paul AMAT professeur de géographie émérite - Sorbonne Université
	Meuse Attractivité
	Mission histoire du Conseil départemental de la Meuse
	Conseil départemental de la Meuse

Annexe 2 : Fiche action 2.3.FE : Garantir l'équilibre faune-flore et la gestion durable

ACTION 2.3.FE		GARANTIR L'ÉQUILIBRE FAUNE-FLORE ET LA GESTION DURABLE			
CONTEXTE					
<p>L'article L. 425-5 du code de l'environnement précise que « l'équilibre agro-sylvo-cynégétique consiste à rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles (...) » Ainsi, l'objectif de cet équilibre est de pérenniser la présence de la faune sauvage en maintenant la biodiversité courante ou plus rare, en évitant la prédominance de certaines espèces, tout en conservant une certaine rentabilité économique. Le massif forestier auquel appartient la FD de Verdun ajoute un enjeu de protection des cultures périphériques et également, des sites de mémoires, notamment la nécropole nationale de Fleury. Activité sociale pour ses pratiquants, la chasse au grand gibier est aussi un outil de gestion des milieux naturels. Elle doit se dérouler dans les meilleures conditions de sécurité pour ses pratiquants et pour les autres usagers. Elle est régie par un plan de chasse, un des outils qui fixe les niveaux de prélèvements pour assurer l'équilibre entre les enjeux (production de bois, protection des milieux, accueil du public...) et la présence des animaux. La gestion durable des forêts passe donc par le maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique. La forêt de Verdun est en déséquilibre, mais réversible. Il est indispensable de maximiser les chances de réussite des actions, d'une part de régénération de la forêt, de reconstitution post crise scolytes, d'autre part de préservation des écosystèmes.</p>					
OBJECTIF(S)					
<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la continuité de l'activité chasse, par le partage du territoire avec les autres activités - Maîtriser la population de grand gibier et son impact sur les milieux - Sensibiliser le grand public sur la nécessité de la gestion cynégétique (en lien avec fiche 1.5.FE) 					
DESCRIPTIF					
<ul style="list-style-type: none"> - Gestion partenariale avec les adjudicataires de la forêt domaniale, en particulier pour l'espèce cerf - Partage du constat des situations de déséquilibre et ciblage des secteurs où il faut exercer une pression de chasse particulière - Distribution des dispositifs de marquage par l'ONF aux locataires de la chasse, au fur et à mesure de la saison, en fonction des prélèvements en cours et des déplacements des populations, ainsi que des constats de dégâts sur les peuplements - Promotion d'une activité cynégétique respectueuse et positive pour le territoire - Recherche et développement de nouvelles techniques de gestion cynégétique 					
Orientations concernées	Orientation 1	Orientation 2	Orientation 3		
		X			
Fiches en lien	1.5.FE				
Porteur de projet	À définir				
Coordinateur/Anima-	ONF et autre partenaire à définir (ASPTT, FFR)				
Partenaires techniques	Locataires de chasse, personnels UT de Verdun-Damvillers, Fédération de chasse, DDT, OFB, COFOR, autres partenaires associatifs (ex : Fédération de randonnée)				
Sources de financement envisagées	À définir				
Budget estimatif	À définir				
Calendrier prévisionnel					
	2021	2022	2023	2024	2025
États des lieux	X				
Mise en œuvre	X	X	X	X	X
Constats, résultats, pistes d'amélioration		X	X	X	X

Annexe 3 : Fiche ONF « Le projet Giono »



Office National des Forêts
DEMAIN PREND RACINE
— AUJOURD'HUI —

Verdun 28 juin 2019

LE PROJET « GIONO » : UN PROJET INNOVANT DE MIGRATION ASSISTÉE DU HÊTRE (parcelle n° 535)

LA PARCELLE

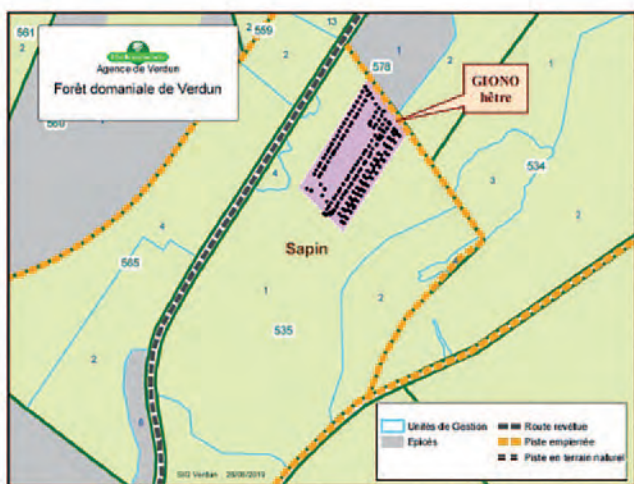
Reposant sur un sol marneux mélangé à du calcaire peu drainé. Favorable à la croissance des chênes, du hêtre, du charme et des érables.

D'une surface de 11,80 ha. Plantation d'épicéas âgée de 87 ans. Plantés entre 1931 et 1933. Les plants d'épicéas ont été installés en mélange avec des feuillus.

En 1950 on dénombre 7 400 épicéas et 1 350 frênes.

Une première coupe sanitaire en 2014 suite à des attaques de scolytes récolte 1 900 m³ (dont un tiers de bois scolytés), soit 160 m³/ha.

Coupe rase des épicéas restant en 2017, récoltant 480 m³ soit 40 m³/ha.



The map shows the 'Forêt domaniale de Verdun' with various forest units (534, 535, 561, 565, 570). It highlights the 'Giono hêtre' project area and shows planned migration paths (Piste aménagée and Piste en terrain naturel) and roads (Route revêtue). A legend in the bottom right corner defines the symbols used on the map.

DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES RAPIDES MAIS UN PROCESSUS LENT D'ACCLIMATION DES ARBRES

Le processus d'acclimation naturel des arbres est lent. Il se fait par migration naturelle et par évolution génétique au cours des siècles.

Pour le hêtre par exemple, la rapidité des changements climatiques entraîne un recul de sa zone de prédilection de l'ordre de 10 km/an, alors que ses capacités de migration sont de l'ordre de 30 m/an.

Toutefois des recherches tendent aussi à montrer que les arbres, contrairement à d'autres végétaux, ont des ressources génétiques leur permettant de s'adapter en partie aux modifications externes (climat entre autres).

LE PROJET "GIONO" : imiter la nature et hâter son œuvre

Depuis 2013 l'ONF a lancé une opération ambitieuse de déplacement d'essences vers des régions qui sont leur sont plus propices.

Les différents scénarios du réchauffement climatique auront pour conséquence que les populations méridionales d'essences importantes comme par exemple le hêtre, le chêne sessile ou le sapin auront de très grandes difficultés à résister. L'objectif du projet « Giono » est de faciliter la migration de ces espèces. Les forestiers espèrent ainsi les sauvegarder mais aussi qu'elles puissent jouer un rôle important dans les zones d'installation situées plus au nord de leur aire d'implantation, lorsque ces zones seront à leur tour touchées par des conditions climatiques plus sèches.



LE PROJET "GIONO" : une référence à "l'Homme qui plantait des arbres"

Le nom du projet fait directement référence à la nouvelle écrite par Jean GIONO « l'Homme qui plantait des arbres ». Ce projet est né à côté de Manosque la ville de Jean Giono. Les premiers arbres issus de la forêt domaniale de la Sainte Beaume ont été plantés dans la zone rouge de Verdun où a combattu Jean Giono lors de la grande guerre. Sa fille Sylvie, trouvant que c'était un bel hommage, a permis l'utilisation de son nom pour ce projet.

LE PROJET "GIONO" : une action pragmatique

Le projet consiste à sélectionner des arbres qui présentent des particularités intéressantes. Par exemple les individus qui ont poussé de manière isolée très au sud (forêt de la Sainte-Baume dans le Var par exemple) de leur aire habituelle. Ils portent des graines dont le patrimoine génétique est probablement plus résistant à la chaleur et à la sécheresse.

Les graines sont récoltées puis prises en charge par des pépinières spécialisées pour produire des plants. Les jeunes arbres, en général âgés de deux ans, traversent la France et sont installés dans une forêt d'adoption au milieu de leurs congénères du nord.

LE PROJET GIONO : un projet inscrit dans le temps long forestier

Il faudra des décennies pour observer les résultats des études qui sont conduites. Le dispositif inclue une traçabilité qui permet de suivre l'évolution de chaque arbre installé.

A terme un brassage génétique devrait avoir lieu, produisant potentiellement des arbres plus résistants aux fortes sécheresses grâce à l'apport de leur ancêtre du sud.



Vidéo sur le projet réalisée par l'ONF : https://www.youtube.com/watch?v=k0_vnMRr0dY

DES TESTS D'ESSENCES MEDITERRANEENNES

Suite à un premier épisode de scolytes de 2014 et dans l'objectif de conserver avec le climat futur des peuplements résineux dans le paysage, plusieurs espèces de sapins méditerranéens ont été plantées.

Dans cette parcelle il s'agit du sapin de Nordmann.

Annexe 4 : Fiche ONF « Ilot d'avenir »

LE RENOUVELLEMENT DES FORETS DANS UN CONTEXTE CLIMATIQUE CHANGEANT (parcelle n° 560)

Verdun 28 juin 2019

LA PARCELLE

Reposant sur un sol composé de marne (argile compacte) et de calcaire. Favorable à la croissance du chêne, du hêtre, de l'érable sycomore, du mélèze. D'une surface de 13,80 ha. Plantation d'épicéas et de pin noir d'Autriche âgée de 90 ans (1929) en mélange avec des feuillus.

Coupe raseréalisée en décembre 2019 produisant une récolte de 500 m³ soit 35 m³/ha.

LES TENDANCES DE L'EVOLUTION DU CLIMAT

- Élévation généralisée des températures.
- Forte augmentation du déficit hydrique durant la saison de végétation.
- Succession de phénomènes plus extrêmes (sécheresse prolongée, épisodes pluvieux plus intenses).
- Des incertitudes sur la répartition spatiale et temporelle des phénomènes.
- Des changements rapides sur moins d'un siècle.
- Un nombre d'espèces utilisables en production forestière en diminution.
- Une régression dans les aires de répartition des essences

Les impacts des changements climatiques d'ici 2050

Source: observatoire national sur les effets du réchauffement climatique
<https://www.onis.fr/observatoire-national-sur-les-effets-du-rechauffement-climatique-onisr>

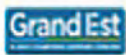


UN PROJET INNOVANT POUR REpondre AUX ENJEUX : 100 îlots d'avenir pour les forêts du Grand Est

- Tester des essences nouvelles par rapport à celles gérées actuellement dans les forêts du Grand Est.
- Contribuer à obtenir une meilleure résistance et résilience des peuplements forestiers en climat changeant.
- Installation de dix essences (cinq feuillus et cinq résineux) gérées en conditions réelles.
- En s'appuyant sur les résultats de la recherche en cours.
- Contribuer à bâtir le politique de renouvellement des forêts du Grand Est.

UN PROJET DU PEI ASSOCIANT DES FORESTIERS EUROPEENS PUBLICS ET PRIVÉS

- Quatre partenaires formant un groupe opérationnel
- Assurant de l'ingénierie, la méthodologie et la mise en œuvre du projet



LES DIX NOUVELLES ESSENCES TESTÉES

Essences feuillues

- Chêne Zéen
- Chêne de Hongrie
- Frêne de Mandchourie
- Copaine d'Amérique
- Bouleau Jaune

Essences résineuses

- Sapin de Cilicie
- Pin de Jeffrey
- Cyprès de Baker
- Calocèdre
- Séquoia toujours-vert



Le chêne Zéen

Annexe 5 : Fiche action 4.2.T « Animer le label et suivre le Contrat de projet »

ACTION 4.2.T	ANIMER LE LABEL VERDUN, FORÊT D'EXCEPTION® ET SUIVRE LE CONTRAT DE PROJET		
CONTEXTE			
<p>Le label Verdun, Forêt d'Exception® est une démarche de territoire ambitieuse, partenariale et concertée qui promeut une multifonctionnalité intégrée de la forêt et du champ de bataille.</p> <p>Pour répondre à cette ambition et faire vivre le projet l'animation est essentielle. Le travail régulier d'une équipe projet paraît nécessaire afin de pérenniser la dynamique de territoire qui s'est développée autour du label et d'accompagner les projets qui sont mis en œuvre dans le cadre de la démarche.</p>			
OBJECTIF(S)			
<ul style="list-style-type: none"> - Animer le label - Faire vivre et dynamiser la démarche - Pérenniser la dynamique des acteurs et les partenariats mis en place dans le cadre de la démarche - Fédérer et impliquer les acteurs du label - Suivre le contrat de projet 			
DESCRIPTIF			
<p>Création d'une 4^e commission : Commission technique financière et éthique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir les attendus, les attributions, la composition de cette nouvelle commission - Réunion de la commission <p>Animation du label :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation des instances locales : gestion administrative, organisation et animation du comité de pilotage, des commissions techniques, comités de suivi et autres réunions - Coordonner/mettre en œuvre les demandes de renouvellement et les contrats de projet - Communiquer/informer les acteurs <p>Participation au réseau Forêt d'Exception® :</p> <ul style="list-style-type: none"> - National - Grand Est <p>Suivi et évaluation du contrat de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre la réalisation du contrat de projet et des actions - Évaluer le contrat de projet et les actions par le biais d'outils de suivi et de bilan (tableau de suivi, bilan annuel) - Recherche de financements (subventions, mécènes...) avec les porteurs 			
Orientations concernées	Orientation 1	Orientation 2	Orientation 3
	X		X
Fiches en lien	À définir		
Porteur de projet	ONF		
Coordinateur/Anima-	ONF		
Partenaires techniques	Meuse Attractivité, CD55, membres du COPIL et des commissions techniques		
Sources de financement envisagées	À définir		
Budget estimatif	Animation - Suivi		

Calendrier prévisionnel					
	2021	2022	2023	2024	2025
Travail sur la création de la 4 ^e commission	X				
Réunion de la 4 ^e commission	X	X	X	X	X
Animation du label	X	X	X	X	X
Communication interne	X	X	X	X	X
Participation au réseau national et Grand Est	X	X	X	X	X
Suivi et évaluation des actions de la démarche	X	X	X	X	X
Réaliser le prochain contrat de projet et la demande de renouvellement du label 2026				X	X

Annexe 6 : Liste des actions du Contrat de projet 2021-2025

Axe 1 : La forêt d'exception de verdun, un territoire de résilience a découvrir

- ACTION 1.1.T :** Proposer une offre touristique « Verdun, Forêt d'Exception® »
- ACTION 1.2.T :** Aménager des aires de repos et de pique-nique
- ACTION 1.3.T :** Créer un pôle d'accueil au cœur de la forêt
- ACTION 1.4.T :** Requalifier les forts de Vaux et de Douaumont
- ACTION 1.5.FE :** Sensibiliser, informer le public et surveiller le champ de bataille
- ACTION 1.6.HA :** Gérer durablement le musée de plein air
- ACTION 1.7.HA :** Valoriser les aménagements créés dans la Forêt d'Exception de Verdun

Axe 2 : Préserver les richesses et les protéger des aléas

- ACTION 2.1.FE :** Mettre en œuvre des actions de gestion forestière dans des contextes spécifiques
- ACTION 2.2.FE :** Réaliser des actions en faveur des écosystèmes et des espèces
- ACTION 2.3.FE :** Garantir l'équilibre faune flore et la gestion durable
- ACTION 2.4.HA :** Inventorier et sauvegarder le patrimoine vernaculaire de la Grande Guerre
- ACTION 2.5.HA :** Mettre en œuvre une politique pérenne de gestion des collections issues du champ de bataille
- ACTION 2.6.HA :** Inscire ou classer des sites remarquables
- ACTION 2.7.HA :** Prendre en compte les enjeux historiques et archéologiques
- ACTION 2.8.HA :** Requalifier le site de mémoire du bois des Caures

Axe 3 : Une forêt pour expérimenter et s'adapter aux enjeux de demain

- ACTION 3.1.FE :** Suivre l'évolution des écosystèmes, en lien avec les crises sanitaires et le changement climatique
- ACTION 3.2.FE :** Tester de nouvelles essences et pratiques sylvicoles dans un contexte de changement climatique

Axe 4 : Se fédérer autour du label et le promouvoir

- ACTION 4.1.T :** Élaborer une stratégie de communication, Verdun, Forêt d'Exception®
- ACTION 4.2.T :** Animer le label Verdun, Forêt d'Exception® et suivre le contrat de projet
- ACTION 4.3.T :** Promouvoir Forêt d'Exception® au travers des événements culturels
- ACTION 4.4.FE :** Partager et organiser l'information et les connaissances entre les partenaires du label

Typologie de numérotation


Numéro de l'axe / Numéro de l'action dans l'axe / Commission technique pilote de la fiche action (T : Tourisme, FE : Forêt/environnement, HA : Histoire/archéologie)

Chefferie de projet et rédaction : Anaël Hillard

Relecture : Jean-Paul Amat, Alain Artisson, Damien Galland, Gersende Gérard, Patrice Hirbec, Étienne Konne, Sabine Stawowy

Graphisme : Éric Perréard

Agence territoriale de Verdun
Centre forestier, Route de Metz
55100 Verdun
Novembre 2020
© Leslie Hillard
Maquette DCOM

 **PEFC** 10-4-4 / Promouvoir la gestion durable de la forêt / pefc-france.org

